



## **Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)**

**Manuel opérationnel pour la mise en œuvre des Mesures  
d'Accompagnement des Ménages du Programme ACTP pour le  
Financement Additionnel du FSS**

**Version Novembre 2019**

## TABLE DES MATIERES

I.	Objet du Manuel.....	7
II.	La Composante ACTP du Projet FSS-FA2 .....	7
1.	Description du programme ACTP .....	7
2.	Objectifs du programme ACTP .....	7
III.	Les Mesures d'Accompagnement du Programme ACTP (MACC/ACTP).....	8
1.	Définition .....	8
2.	Objectifs généraux des mesures d'accompagnement du Programme ACTP.....	8
3.	Finalités des MACC.....	8
4.	Activités des MACC .....	8
5.	Acteurs .....	9
6.	Approche et Méthodologie.....	12
7.	Indicateurs de résultats MACC .....	13
IV.	Les Types de Mesures d'Accompagnement du Programme ACTP .....	15
1.	Inclusion économique .....	15
2.	Développement et bien-être de la famille .....	22
3.	Motivation et récompenses des acteurs.....	29
V.	Les Dispositifs de Mise en Œuvre .....	32
1.	Les acteurs directs dans la mise en œuvre des MACC .....	32
2.	Les partenaires de mise en œuvre .....	37
VI.	La Mise en Œuvre des MACC.....	38
1.	Les Activités .....	38
<b>i.</b>	<b>Responsable</b> .....	50
<b>ii.</b>	<b>Participants</b> .....	50
<b>iii.</b>	<b>Fréquence et durée</b> .....	50
<b>iv.</b>	<b>Thèmes</b> .....	51
<b>v.</b>	<b>Mise en œuvre d'un espace de bien être</b> .....	51
<b>vi.</b>	<b>Attributions de l'AS pour l'activité EBE</b> .....	53
2.	Les matériels / équipements / supports .....	56
VII.	Les Espaces Physiques .....	56
1.	L'Espace Productif.....	56
2.	La Crèche Mobile.....	56
3.	L'Espace de Bien-Etre .....	57

VIII.	La Supervision et Suivi des Activités .....	58
1.	Supervision des MACC au niveau des EP .....	58
2.	Supervision des AVEC .....	58
3.	Supervision et suivi des activités DPEI .....	58
4.	Suivi des activités MACC confiées aux AS.....	59
5.	Indicateurs de suivi de DPEI.....	59
IX.	Les Mères Leaders.....	60
1.	Critères et méthodologie de mise en place des Mères Leaders.....	60
2.	Renforcement des capacités des ML.....	61
3.	Redevabilité .....	61
4.	Motivation des ML et des CPS .....	61
5.	Pérennisation des activités des ML.....	62
6.	Evaluation des ML.....	62
X.	Les Accompagnateurs Spécialisés.....	62
1.	Profil de l'AS .....	63
2.	Comportement du superviseur .....	63
3.	Renforcement des capacités des AS.....	64
4.	Nombre de site par AS .....	64
5.	Superviseur des AS .....	64
XI.	Communication.....	64
XII.	Le Coût des Activités.....	65

## Sigles et abréviations

AC	Agent communautaire (santé, nutrition, ...)
AS	Accompagnateur Spécialisés
ACT-P	Argent Contre Travail-Productif
AI	Audit Interne
AP	Agence de Paiement
AVEC	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
BP	Business Plan
CCT	Conditionnal Cash Transfert
CdP	Coup de Pouce
CGE	Comité de Gestion et d'Entretien
CISCO	Circonscription scolaire
CSFC	Chef de Service finances et comptabilité
CPS	Comité de Protection Sociale
CSFSP	Chef de Service des Filets Sociaux Productifs
CSOE	Chef de service des opérations et environnement
CSSIMPI	Chef de Service Système d'Information et Maintenance du Parc Informatique
DAF	Directeur Administratif et Financier
DPCSFA	Directeur des Post-Catastrophes, Sauvegarde et Fonds d'Appui
DPEI	Développement de la Petite Enfance Intensifié
DFSP	Directeur de Filets Sociaux Productifs
DG	Directeur Général
DIR	Directeur Inter Régional (DR)
DRAEP	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DREDD	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DSESI	Directeur de Service Évaluation et Système d'Information
DTMDH	Directeur des Transferts Monétaires pour le Développement Humain
EBE	Espace Bien-Etre
EF	Education Financière

EP	Espace Productif
FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
IMF	Institutions de microfinance
INSTAT	Institut National de la Statistique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MACC	Mesures d'Accompagnement
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MENETP	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et Professionnel
ML	Mère Leader
MONZIP	Monographie des ZIP
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAMO	Plan Annuel de Mise en Œuvre
PAGT	Plan d'Aménagement et de Gestion du Terroir
PAS	Plan d'Affaire Simplifié
PFE	Pratiques Familiales Essentielles
RACTP	Responsable Argent Contre Travail – Productif
RAGRO	Responsable Agronomie
RCOM	Responsable de communication
RDCOM	Responsable du Développement Communautaire
RGCCS	Responsable gouvernance citoyenne et cas spéciaux
RMAGR	Responsable des Micro-aménagement et Génie Rurale
RMACC/FSP	Responsable des Mesures d'Accompagnement FSP
RPM	Responsable de Passation de marché
RSES	Responsable Sauvegarde Environnementale et Sociale
RTCP	Responsable de Transfert et Conformité de Paiement
SAGE	Schéma d'Aménagement spatial et de Gestion de l'Environnement
SIG	Système de Gestion des Informations (MIS)
TMDH	Transfert Monétaire pour le Développement Humain
UNICEF	United Nations Children's Fund
ZIP	Zone d'Intervention Potentielle



# **I. Objet du Manuel**

Ce manuel fournit un ensemble de directives claires pour encadrer la mise en œuvre des Mesures d'Accompagnement (MACC) du programme de Filets Sociaux Productifs (FSP) de la République de Madagascar. Le programme de filets sociaux productifs est financé par la Banque Mondiale à travers le Deuxième Financement Additionnel (FA2) au Projet de Filets Sociaux de Sécurité (FSS).

Ce manuel est destiné aux intervenants impliqués dans la mise en œuvre, le financement et le suivi et évaluation des activités MACC, à savoir :

- Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale, et de la Promotion de la Femme (MPPSPF). En tant qu'organe de coordination du FSS, ce manuel leur servira de référence aux missions de suivi et évaluation des activités ;
- La Banque Mondiale
- Le personnel du FID, leur servant d'indications et de repères dans la mise en œuvre des activités de Mesures d'Accompagnement ;
- Les Accompagnateurs Spécialisés (AS) et les Agences d'Encadrement Communautaire (AGEC), mandatés par le FID, pour les aider à mieux accompagner les ménages dans la réalisation des activités de Mesures d'Accompagnement ;
- Le Comité de Protection Sociale (CPS) ;
- Les Travailleurs Communautaires : Mères Leaders (ML), Agents Villageois (AV), , Agents Communautaires (AC).

## **II. La Composante ACTP du Projet FSS-FA2**

### **1. Description du programme ACTP**

Le programme ACTP, conçu initialement sous le Projet de Financement FSS, est un programme de transfert monétaire aux ménages les plus pauvres dans les communautés sélectionnées offrant des opportunités saisonnières régulières de revenus supplémentaires prévisibles sous forme d'argent contre travail.

Le programme ACTP sous le financement additionnel FA2 du FSS continue les transferts aux bénéficiaires actuels en apportant des efforts supplémentaires pour accroître leur résilience et leur consommation et en renforçant encore les mesures d'accompagnement afin de développer le capital humain et de leur donner la possibilité de rechercher une amélioration durable de leurs conditions de vie.

Les activités ACTP sont mises en œuvre pendant les périodes de faibles activités agricoles, pour ne pas être en compétition avec les activités économiques qui sont des sources régulières de revenus des ménages. Chaque région a une saisonnalité légèrement différente, mais dans l'ensemble, les ménages participeront aux travaux ACTP pendant deux périodes :

- pendant la période de soudure qui se situe généralement avant la récolte ;
- pendant la période de préparation de la rentrée scolaire.

Les activités ACTP sont mises en œuvre en deux interventions par an d'une durée respective de 40 jours travaillés environ à raison de 5 jours par semaine soit 16 semaines par an au total.

### **2. Objectifs du programme ACTP**

L'objectif principal de la sous composante ACTP du FSS/FA2 est d'offrir des opportunités saisonnières régulières de revenus supplémentaires prévisibles sous forme d'argent contre travail aux ménages bénéficiaires. Ces revenus supplémentaires sont censés permettre aux ménages ciblés de lisser leur consommation et de les aider à développer des activités productives pour renforcer leur résilience aux chocs, généralisés ou idiosyncrasiques.

Ainsi, les activités de filets sociaux productifs ou ACTP visent également à :

- améliorer la base productive des communautés vulnérables par des travaux communautaires d'aménagement en argent contre travail réalisés sous système HIMO. Leur finalité réside dans la création d'actifs productifs qui, au-delà de cette amélioration de la base productive, contribue également à la gestion intégrée des problématiques environnementales pour un développement durable et harmonisé.
- améliorer le capital humain des ménages bénéficiaires

### **III. Les Mesures d'Accompagnement du Programme ACTP (MACC/ACTP)**

#### **1. Définition**

Les MACC/ACTP se définissent en des actions d'appui qui visent le changement de comportement, l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation des ménages bénéficiaires

Les MACC sont des valeurs ajoutées aux transferts reçus par les ménages pour leur permettre d'en obtenir plus de bénéfices.

#### **2. Objectifs généraux des mesures d'accompagnement du Programme ACTP**

Les activités mesures d'accompagnement du programme ACTP sont initiées pour appuyer et faciliter l'atteinte des objectifs de la sous-composante. Elles visent à :

- renforcer les ménages pour qu'ils s'engagent dans des activités économiques rurales ;
- sensibiliser les ménages à adopter des comportements conformes à la sauvegarde de l'environnement et à l'utilisation appropriée des ressources naturelles ;
- améliorer le capital humain et le bien-être des ménages.

#### **3. Finalités des MACC**

Les finalités des MACC résident dans la pérennisation des actions au niveau des ménages bénéficiaires et le renforcement de leur résilience face aux chocs par :

- La création ou amélioration des actifs de ménage
- L'adoption des comportements jugés positifs au développement et au bien-être des familles
- L'augmentation de l'Indice de Capital Humain des ménages

#### **4. Activités des MACC**

Les MACC couvrent les activités suivantes :

I-Inclusion Economique :



a-Inclusion productive :

- i. Formation Technique
- ii. Appui à l'accès à la chaîne de valeurs et aux marchés équitables (formation en post production, organisation des bénéficiaires en association, approche « paysan leader », mise en place de silo communautaire, ...)
- iii. Pilotage de mise en place de hall d'informations
- iv. Appui des ménages à l'adoption des acquis de la formation technique (promotion de jardins potagers ou cultures de case, suivi rapproché des ménages concernant l'adoption des nouvelles techniques)

b-Inclusion financière :

- i. Accompagnement pour la mise en place des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC)
- ii. Coup de Pouce « Epargne »
- ii. Education Financière et Business Plan Simplifié

II-Développement et Bien-être de la Famille :

a- Développement de la Petite Enfance Intensifié (DPEI) :

- i. Promotion des activités de stimulation / éveil des enfants âgés de 0 à 5 ans révolus
- ii. Promotion des Pratiques Familiales Essentielles (PFE) prioritaires à chaque zone d'intervention via l'approche C4D (Communication pour le Développement) initiée par l'UNICEF.

b- Activités de sensibilisation d'autres thématiques : l'éducation environnementale, la gouvernance citoyenne, l'éducation nutritionnelle de la famille, initiation des enfants à l'agriculture (potager, pépinière, ...), la sensibilisation contre l'IST/SIDA, le Planning Familial, la santé publique, la Santé Reproductrice des Adolescents (SRA), la lutte contre la Violence Basé sur le Genre (VBG) et l'exploitation et travail des enfants.

## 5. Acteurs

Les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des MACC dans le Programme ACTP ainsi que leurs rôles sont décrits à titre indicatif et nullement exhaustif dans cette section.

### a. Le MPPSPF

Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme est l'organe du gouvernement qui assure la coordination de la Protection Sociale. Dans le cadre du financement FA2 du FSS, il assure la :

- Coordination des activités des acteurs œuvrant dans le domaine de la PS
- Contribution au Suivi et aux activités d'Evaluation des programmes (Evaluation d'Impact etc...).

### b. FID

Le FID est une agence de mise en œuvre du Projet FA2. Il est le responsable de :

- Conception/élaboration de la Stratégie, des Manuels et outils opérationnels
- Gestion technique et financière des MACC ;
- Gestion et la diffusion des résultats des Suivi – Evaluation Communautaire (SEC);
- Prise de mesures correspondantes aux résultats du traitement des plaintes non résolues au niveau CPS, enregistrement de toutes les plaintes dans le SIG ou MIS;
- Recrutement des différents partenaires techniques prestataires ;
- Appui technique au ML, CPS et autres partenaires ;

- Suivi et évaluation opérationnelle du projet.

**c. Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DRAEP) la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) et Direction de l'Education Préscolaire et Alphabétisation (DEPA)**

Ces STD sont des partenaires techniques dans la mise en œuvre du programme ACTP. Elles appuient le FID en :

- Formation technique en cascade  
Supervision technique

**d. Agences d'encadrement (AGEC)**

Ce sont des partenaires prestataires de services recrutés pour le :

- Renforcement de capacité des bénéficiaires en matière de prévention contre le IST/SIDA, en WASH, en protection et préservation de l'environnement (feux de brousse, aires protégées, gestion des déchets, ...), en Planning Familial
- Organisation et mise en œuvre des Espaces Productifs
- Facilitation des activités Coup de Pouce auprès des bénéficiaires
- Facilitation de l'intervention des Agents Communautaires en éducation nutritionnelle et en sensibilisation sur la santé publique
- Contribution à la bonne marche des Crèches Mobiles (supervision journalière pendant les travaux)
- Collaboration avec les Accompagnateurs Spécialisés, les ML et les CPS dans le cadre de la mise en œuvre des MACC
- Renforcement de capacité des bénéficiaires dans le cadre d'une formation en cascade organisée afin de garantir la qualité technique des réalisations.

**e. Accompagnateurs Spécialisés (AS)**

Les AS sont des Consultants Individuels recrutés par le Projet pour assurer le/la :

- Accompagnement et sensibilisation des ménages bénéficiaires en différentes thématiques d'inclusion économique et de développement du bien-être des familles bénéficiaires (DPEI, PFE)
- Renforcement des capacités et suivi des activités des travailleurs communautaires (Mères Leaders, Agents Villageois, Agents Communautaires, ...)
- Suivi de l'adoption des nouvelles techniques et des comportements jugés positifs auprès des ménages bénéficiaires

**f. Ménages bénéficiaires**

Les ménages bénéficiaires des MACC sont en premier lieu les ménages bénéficiaires du Programme ACTP. En outre, les activités encouragent également la participation de tous les membres des communautés cibles. C'est dans ce sens que le FID milite afin que le gouvernement malagasy contribue financièrement dans la mise en œuvre des activités.

Les activités de MACC priorisent les femmes tout en encourageant la participation de hommes. Les rôles des bénéficiaires des MACC comprennent :

- Participer activement aux activités de MACC
- Adopter les techniques nouvellement apprises et les comportements jugés positifs au développement et bien-être de la famille
- Promouvoir ou vulgariser les acquis au niveau de la communauté

**g. Communautés**

Les communautés<sup>1</sup> dans l'ensemble, et plus particulièrement les plus pauvres sont invitées à

- Bâtir et à améliorer des actifs productifs, notamment au niveau ménage, afin de promouvoir un Développement endogène ;
- Intensifier l'Engagement de tout à chacun comme citoyen responsable ;
- Participer à l'identification et la promotion des Pratiques Familiales Essentielles (PFE) prioritaires dans leur zone de résidence.

#### **h. Comités de protection Sociale**

Initialement, les comités de protection sociale (CPS) ont été mis en place pour assurer le ciblage des bénéficiaires, le suivi de toutes les activités du programme ACTP et le pont entre les partenaires et les bénéficiaires. Dans le cadre de la mise en œuvre des MACC, ils tiennent les rôles et plus précisément de : :

- Participer à l'information et sensibilisation des ménages bénéficiaires
- Participer à la gestion des cas spéciaux au niveau des bénéficiaires
- Assurer la réception et traitement des plaintes au niveau local ainsi que l'information des résultats de traitement
- Coordonner et suivre les activités des Mères Leaders (ML)
- Appuyer les ML dans leurs activités et la collecte des informations pour les rapports
- Contribuer à la bonne marche des MACC : gestion et stockage des matériels, organisation des activités MACC, , ...
- Participer au suivi des changements de comportement au niveau des parents et des enfants
- Organiser et participer à la mise en place des espaces physiques qui sont les lieux de déploiement des MACC aux bénéficiaires (Crèche Mobile ou CM, Espace Productifs ou EP, Espace de Bien-Etre ou EBE)

#### **i. Mères Leaders**

Dans le cadre de la mise en œuvre des MACC liées au développement et bien-être de la famille (développement de la petite enfance, promotion des PFE et autres sensibilisations), les ML assurent les rôles suivants :

- Prise en charge des enfants et animation dans les crèches mobiles
- Animation/sensibilisation dans les espaces productifs, les espaces de bien-être et pendant les paiements sous la supervision et coaching de l'AS
- Conduite des VAD
- Observation des changements ou difficultés des ménages pour le changement de comportement attendu
- Collecte des indicateurs en matière de MACC

#### **j. Agents Villageois**

Il s'agit de bénéficiaires membres des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) identifiés aptes à accompagner la mise en place d'autres AVEC de bénéficiaires dans leur zone de résidence. Leurs attributions sont de :

- Assurer l'info-sensibilisation des bénéficiaires sur la MACC AVEC
- Former et accompagner les AVEC constituées
- Suivre les AVEC constituées

---

<sup>1</sup>Communauté : la population d'un terroir (ensemble de hameaux/villages ou fokontany qui exploite les mêmes ressources)

## 6. Approche et Méthodologie

Les MACC sont définies à partir des besoins des ménages bénéficiaires, identifiés lors du processus de planification des activités du Programme ACTP ou exprimés ultérieurement résultant de faits ou situations survenus ou de nouvelle nécessité. Elles peuvent être également déterminées au moyen d'enquête de perception ou induites des politiques du Gouvernement.

Les MACC sont délivrées aux ménages bénéficiaires du programme ACTP dans des lieux de regroupement des ménages à une fréquence prédéterminée et au moyen d'information-sensibilisation, d'animation interactive, de renforcement des capacités et d'accompagnement, d'éducation parentale participative, de dialogue interpersonnel lors des visites à domicile (VAD) et de prise en charge des petits enfants dans les crèches mobiles.

Les MACC sont conduites sur le terrain par des techniciens des Services Techniques Déconcentrés, des Consultants Individuels Accompagnateurs Spécialisés ou des Travailleurs Communautaires incluant les CPS, ML, et AV, ayant reçus préalablement des formations thématiques.

Les activités de mesures d'accompagnement peuvent être octroyées :

- ✓ A travers les Espaces Productifs : soit sur les chantiers, ou sur les sites de démonstration, ou en salle. Ces sessions productives sont tenues un jour par semaine qui sera déterminé de concert avec les bénéficiaires ;
- ✓ Lors des paiements des bénéficiaires ;
- ✓ Pendant les jours de travail ;
- ✓ A travers les Espaces de Bien-Etre pendant les périodes de pauses inter-cycle des activités ACTP.

Elles sont délivrées au sein des Groupes de Travail constitués chacun d'environ 150 travailleurs, encadrés par un Chef de Chantier qui est un personnel de l'Agence d'Encadrement (AGEC). Ces travailleurs sont répartis par « équipes de travail » de 15 individus environ, conduites par des chefs d'équipe pris parmi les travailleurs.

Dans la pratique, les ménages bénéficiaires qui participent aux activités ACTP travaillent 5 jours par semaine à chaque cycle d'intervention d'environ 40 jours travaillés, soit au total 8 semaines par cycle.

## 7. Indicateurs de résultats MACC

Les prévisions de nombre de ménages qui bénéficieront des MACC sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Type de MACC	Activités	CIBLES	Nombre prévisionnel de ménage touchés	Observations
<b>Inclusion Productive</b>	Formation Technique	90% des ménages bénéficiaires	32 400	Nombre de ménages qui recevront les formations techniques
	Promotion de la permaculture	70% des ménages bénéficiaires	25 000	Cet indicateur désigne le nombre de ménages qui pratiqueront cette démarche chez eux
	Suivi rapproché des ménages pour l'adoption des nouvelles techniques	75% des ménages bénéficiaires	27 000	Nombre des ménages adoptant de nouvelle technique qui recevront de suivi rapproché par des techniciens
<b>Inclusion Financière</b>	Coup de Pouce	80% des ménages bénéficiaires	28 800	Nombre de ménages qui recevront les activités coup de pouce
	Mise en place d'Association Villageoise d'Epargne et de Crédit	37% des ménages bénéficiaires répartis dans 660 AVEC	13 200	A raison de 20 ménages par AVEC en moyenne
	Education financière et business plan	80% des ménages bénéficiaires	28 800	Nombre de ménages qui recevront les formations en EF et BP
<b>Développement et Bien-être de la famille</b>	Education Parentale pour le développement de la petite enfance dans les Espaces Productifs	80% des ménages bénéficiaires	28 800	Nombre de ménages qui recevront les formations en DPEI dans les espaces Productifs

	Education Parentale pour le développement de la petite enfance dans les Espaces de Bien Etre	Ménages ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans révolus (55% des ménages bénéficiaires)  Enfants âgés de 0 à 5 ans révolus	19 800  37 500	Nombre de ménages qui recevront les formations en DPEI dans les espaces de bien-être
	Promotion des PFE dans les Espaces Productifs	80% des ménages bénéficiaires	28 800	Nombre de ménages qui recevront les formations en PFE dans les espaces Productifs
	Promotion des PFE dans les Espaces de Bien Etre	Ménages ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans révolus (55% des ménages bénéficiaires)	19 800	Nombre de ménages qui recevront les formations en PFE dans les espaces De bien-être
	Crèche Mobile	Ménages ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans révolus (55% des ménages bénéficiaires)  Enfants âgés de 6 mois à 5 ans révolus emmenés au chantier	19 800  2 000	
	Sensibilisation d'autres thématiques nécessaires à l'acquisition du bien-être de tous les membres de la famille	80% des ménages bénéficiaires	28 800	Nombre de ménages qui recevront les formations

En outre, les indicateurs présentés dans le tableau suivant sont également à atteindre pour le FA2

DESIGNATION	Nombre actuel	Nombre prévu
<b>INCLUSION PRODUCTIVE</b>		
Nombre d'Espace Productif mis en place	238	280
Nombre de séance d'espace productif pendant une intervention ACTP de 40 j de travaux	8	8
<b>INCLUSION FINANCIERE</b>		
Nombre de Groupe de Travail bénéficiaire de l'activité Coup de Pouce	57	280
Nombre de Groupe de Travail bénéficiaire de l'activité AVEC	61	280
Nombre de Groupe de Travail bénéficiaire de l'éducation financière et business plan	238	280
<b>DEVELOPPEMENT ET BIEN ETRE DE LA FAMILLE</b>		
Nombre ML mises en place	23	750
Nombre de membres du CPS affectés au DPEI	5	280
Nombre de session de formation des ML et CPS	2	4
Nombre d'Espace de Bien Etre mis en place	19	265
Nombre de séance d'EBE pendant les pauses inter-cycle ACTP	1 fois par semaine	1 fois par semaine
Nombre de crèche mobile	5	280
Nombre d'Accompagnateurs Spécialisés	15	25

## IV. Les Types de Mesures d'Accompagnement du Programme ACTP

### 1. Inclusion économique

#### 1.1. Inclusion productive (IP)

##### a) Définition et objectif

L'Inclusion Productive se définit comme l'ensemble des actions qui offrent aux bénéficiaires « les possibilités d'accéder à moindre coût à toute une gamme d'activités productives utiles et adaptées à leurs besoins ».

L'Inclusion Productive apportera un soutien différencié en fonction du stade de développement de chaque ménage, de la stabilisation de la consommation à la diversification des actifs ou des Activités Génératrices de Revenus (AGR) des ménages et à la production de cultures commerciales, à l'inclusion dans la chaîne de valeur.

##### b) Activités et Thèmes

L'IP comprend les activités suivantes :

- le renforcement des capacités techniques liées aux sites de démonstration pour améliorer la productivité des ménages dans l'agriculture et l'élevage, qui répond bien à leurs besoins quotidiens tout en enrichissant leurs connaissances par des techniques innovantes. Les thèmes comprennent des thèmes généraux adoptés par toutes les zones d'intervention tels que le compost, les dispositifs antiérosifs, le reboisement, ... et des thèmes spécifiques à chaque zone d'intervention. Les supports utilisés sont développés pour répondre aux priorités et spécificités des zones d'intervention.
- l'appui des ménages à l'application des formations reçues par :
  - la promotion de la permaculture
  - le suivi rapproché des ménages concernant l'adoption des nouvelles techniques

### c) Méthodologie de mise en œuvre

**Les formations techniques** (bénéficiaires et communauté) sont assurées par les chefs de chantier et les formateurs des AGECE au niveau des Espaces Productifs pendant les interventions ACTP, suivant un design établi et présenté ultérieurement. Les techniques agricoles, d'aménagement pour la conservation du sol et de l'eau et de reboisement sont ensuite pratiquées en HIMO par les bénéficiaires dans les sites de démonstration. Cette MACC se réalise avec la collaboration des Services Techniques Déconcentrés ou d'autres organismes partenaires spécialisés aux thématiques du terroir, sous forme de formation de formateurs et de suivi formatif sur les sites de démonstration. Des conventions sont passées entre les Directions Inter Régionales du FID et les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DRAEP) et les Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD).

La promotion de produits phares par district suivra les étapes suivantes :

- Le recensement des pratiques agricoles dans les sites d'intervention, à savoir :
  - Les cultures : les spéculations réalisées dans les parcelles de démonstration au niveau de chaque terroir, la superficie et le rendement correspondants. Ces cultures dans les sites de démonstration de l'ACTP sont vouées à la production de semences ou de jeunes plants à distribuer aux bénéficiaires.
  - Les plantations des espèces et le nombre produits en pépinières. Les jeunes plants sont en premier lieu destinés à être plantés dans des sites modèles réglementés par des contrats sociaux. En second lieu, ils sont donnés aux bénéficiaires pour être plantés sur leur propre terrain.
  - Autres tels que « pisciculture » : les espèces et la quantité afférentes. La production (alevins ou géniteurs) est distribuée aux bénéficiaires afin d'être utilisée dans leur propre bassin piscicole.
- L'identification des filières porteuses par l'analyse des informations. Ces filières pouvant inclure : Arachide, Cacao, Voandzou, Haricot, Soja, Pisciculture, Caféier, Girofle, Cannelle, Manioc, Bananier, Agrumes, Ananas, Niébé, Vigna, Oignon, Maïs.
- La projection de production à court et à long terme, tout en considérant les taux minimaux de perte de récolte et de production (dû aux conditions différentes de mise en œuvre, à savoir la qualité du sol, la suffisance ou non de fertilisants, la qualité et/ou suffisance de mains d'œuvre, ...).
- L'estimation des coûts au niveau commercial, à court et long terme suivant la spéculation de façon à promouvoir un commerce équitable<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup>Le commerce équitable est un partenariat commercial, basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans les échanges commerciaux et qui a pour objectif de rétribuer de manière juste les paysans producteurs. Le commerce équitable constitue l'essence même de l'agriculture contractuelle.



- Parallèlement, l'identification (i) des acteurs en aval tels que les services techniques, les organisations locales, les Tranoben'ny Tantsaha, les CSA, ... constituant la plate-forme locale existant pour appuyer les paysans et (ii) du marché potentiel : les consommateurs finaux ainsi que l'analyse de l'offre et de la demande, permettra d'établir à terme le plan d'action pour la mise en place des chaînes de valeur.
- La revue des thématiques de formation développées par les Directions Techniques Régionales des Ministères (DRAEP, DREDD, ...)
- Le suivi des ménages pour l'adoption des techniques de production améliorées.
- La Mise en relation des producteurs avec professionnels agricoles
- L'appui aux bénéficiaires à la contractualisation des ventes

### **RESULTATS ATTENDUS**

*A moyen terme, les bénéficiaires maîtriseront plusieurs techniques de production agricole et ne se limitent plus à l'agriculture de subsistance. Ils peuvent satisfaire les besoins du marché. Leur accès sur le marché s'améliore. Ce qui entraîne l'amélioration des revenus des ménages et de la sécurité alimentaire.*

*A long terme, ils deviendront professionnels et plus compétitifs.*

Les activités de **promotion de la permaculture** seront initiées et suivies par les AGECE et les AS. Les ML et CPS contribueront au suivi des réalisations des ménages.

## **1.2. Inclusion financière (IF)**

### **1.2.1 Coups de pouce (CdP)**

#### **d) Définition et objectif**

Le coup de pouce est une activité qui encourage le ménage à adopter un comportement particulier sans restreindre sa liberté de choix.

Le coup de pouce est conçu pour rendre les transferts de fonds plus efficaces pour les bénéficiaires tout en étant un moyen plus rentable pour améliorer l'impact du programme ACTP.

Pour le Programme ACTP, le coup de pouce consiste à stimuler et faciliter la prise de décision du ménage à faire de l'épargne au moment du paiement des transferts pour atteindre un objectif que le ménage a préalablement fixé.

Les partenaires concernés par la mise en œuvre des « coups de pouce » sont :

- IDEAS 42, en tant qu'Organisation conceptrice et initiatrice
- Les AGECE, en tant qu'Agence de mise en œuvre auprès des bénéficiaires

#### **e) Méthodologie de mise en œuvre**

Le coup de pouce est facilité auprès des ménages bénéficiaires par les chefs de chantier des AGECE pendant les paiements des transferts, les Espaces Productifs et les Espaces de Bien-Etre.

La formation sur le coup de pouce se fait à deux niveaux, au moyen d'une approche andragogique :

- une formation des formateurs au niveau de la Direction Générale du FID par IDEAS42.
- une formation des équipes régionales du FID et les agents des AGECE par l'équipe de la Direction Générale du FID.

La mise en œuvre de cette activité suit *le guide de facilitation du Coup de Pouce ACTP* développé par IDEAS42.

### **Mécanisme :**

Le mécanisme « Coup de Pouce » possède 4 étapes bien définies.

En premier lieu, il s'agit de « l'intervention de preuves sociales » qui consiste à démontrer que les ménages ont des objectifs d'épargne intéressants, qu'ils peuvent épargner pour quelque chose et à recadrer l'utilisation de l'argent pour un choix parmi les options d'épargne.

La deuxième étape est une activité de fixation des objectifs d'épargne. Cette étape va orienter les bénéficiaires à penser à leur avenir, les inciter à sélectionner un objectif spécifique et cadrer l'ACTP comme un programme qui les aide à réaliser leurs aspirations productives.

La troisième étape est la visualisation des coûts. Cet exercice consiste à encercler la somme à épargner. A travers cette activité, la saillance du montant total de paiement du programme est relevée ; les bénéficiaires sont incités à planifier combien ils vont mettre de côté pour leur objectif avant de percevoir l'argent.

La dernière étape est la partition au moment des paiements. Cette activité aidera les bénéficiaires à classer une partie de l'argent pour les dépenses destinées à des fins autres que la consommation tout en rappelant leur objectif d'épargne.

### **Modalités de mise en œuvre :**

- Le coup de pouce sera conduit en deux temps.
  - Le jour de session productive (espace productif) juste avant le jour de paiement
  - Le jour de paiement.
- Les agents de l'AGECE assurent la facilitation du coup de pouce pendant les jours de session productive.
- Le jour de paiement, les chefs d'équipe assurent la facilitation de l'exercice d'encerclement au sein de leurs groupes respectifs et le choix du montant d'épargne pour ce transfert.
- L'agent de l'AGECE qui vérifie les états de paiement et l'émargement des bénéficiaires assure la conduite de la dernière partie du coup de pouce qui consiste à donner les pochettes et rappeler aux bénéficiaires de la ramener au prochain paiement.
- Les inaptes devraient également recevoir le coup de pouce.

## **1.2.2 Association Villageoise d'Epargne et de Crédit (AVEC)**

### **a) Définition et objectif**

La MACC AVEC consiste à la formation des ménages pour la mise en place d'Association Villageoise d'Épargne et de Crédit. Cette activité permet aux ménages membres des AVEC de faire des épargnes sur leurs transferts et d'obtenir de petits crédits pour investir dans de petites AGR.

Les objectifs de l'activité AVEC sont :

- le développement des actifs des ménages
- le renforcement de la résilience des ménages aux chocs

## **b) Méthodologie de mise en œuvre**

Comme CARE a déjà obtenu de très bons résultats dans son programme d'implémentation d'AVEC au sein de plusieurs communautés à Madagascar, le FID utilisera *le manuel de mise en place d'AVEC* élaboré par CARE.

L'accompagnement des ménages dans le processus de mise en place d'AVEC sera assuré par les AS ou les Agents Villageois identifiés issus des AVEC déjà opérationnelles ou les socio organisateurs du FID.

La formation sur l'activité AVEC se fait à deux niveaux, au moyen d'une approche andragogique :

- une formation des équipes régionales du FID et des AS par la Direction Générale
- une formation des AV par les équipes régionales du FID

Les sessions d'info-sensibilisation sur l'activité AVEC seront conduites lors des espaces productifs par les socio organisateurs du FID ou les AS. Les inaptes feront partie des participants à ces séances.

Une fois constituées, les AVEC se réuniront hebdomadairement en dehors des heures de travaux ACTP.

### **Les étapes de la mise en place des AVEC :**

La mise en place d'AVEC suivra le processus décrit dans le manuel de CARE dont les principales étapes sont :

1. Formation des formateurs
2. Sensibilisation sur la gestion des dettes, la nécessité des épargnes et l'optimisation des crédits,
3. Sensibilisation sur la mise en place d'AVEC,
4. Préparatifs avec les autorités locales,
5. Election des membres de bureau et constitution des dossiers de l'AVEC (statut, RI, Procédures, ...),
6. Equipement des AVEC (Matériels de bureau, outils de gestion et de suivi),
7. Opérationnalisation des AVEC,
  - Formation des membres de bureau,
  - Lancement des épargnes et crédits,
8. Suivi et Evaluation de la performance des AVEC.

### **Les modules de formation dispensés aux AVEC :**

Module 1 : "groupe, leadership et élection"

Module 2 : "règlement de la caisse de solidarité, achat de parts et les prêts"

Module 3 : "élaboration du règlement intérieur de l'AVEC"

Module 4 : "première réunion d'épargne"

Module 5 : "première réunion de crédit"

Module 6 : "premier remboursement de crédit"

## Module 7 : "répartition du capital, élection et indépendance"

### **Regroupement des membres des comités des AVEC :**

A mi-parcours du premier cycle du fonctionnement des AVEC, un atelier de formation des membres des comités de gestion des AVEC est nécessaire pour renforcer leurs capacités suivant l'exigence de la déontologie préconisée et pour des échanges d'expériences entre AVEC. Cet atelier sera conduit suivant des TDR préétablis.

L'atelier de renforcement des capacités durera une journée et sera destiné aux 5 membres de bureau de chaque AVEC à savoir : le Président, le Secrétaire, le Trésorier et les deux Comptables. La formation et l'animation seront assurées par les chargés de projet, appuyés par les superviseurs (RACTP ou CSOE) du FID.

Les participants à l'atelier recevront des indemnités de formation et de déplacement suivant les taux praticables pour le cas des travailleurs sociaux.

Le regroupement se fera au niveau du chef-lieu d'une Commune Rurale pour deux communes adjacentes aux groupes de travail concernés ou à un lieu qui convient aux membres des AVEC. A titre indicatif, un regroupement contiendra au maximum 25 participants.

Un agenda indicatif est donné ci-dessous :

<b>Durée approximative</b>	<b>Activités</b>
15 mn	Accueil de participants et ouverture
1 h	Echange et partage d'expériences entre les membres de bureau des AVEC
30 mn	Evaluation et collecte des besoins ou des points qui méritent d'être renforcés
15 mn	PAUSE
20 mn	Rappel sur la conduite d'une réunion d'une AVEC
40 mn	Simulation
1 h	Renforcement de capacités du secrétaire pour l'utilisation des outils : carnets, cahiers de gestion et d'enregistrement des faits.
1 h	PAUSE DEJEUNER
1 h	Formation sur le partage des bénéfices
30 mn	Simulation
30 mn	Questions – Réponses
30 mn	Evaluation finale

### **Concours de meilleures AVEC :**

Dans le souci de l'amélioration continue de la qualité de la mise en œuvre des activités des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit ou VOAMAMI, des concours annuels de meilleures VOAMAMI seront organisés par les Directions Inter Régionales dans tous les districts d'intervention. Ce concours est développé dans le but de :

- Encourager et valoriser les membres des VOAMAMI possédant les meilleures conduites de réunion et pratiques dans l'amélioration de l'épargne communautaire.
- Partager et exposer les efforts déployés par les meilleures VOAMAMI aux autres VOAMAMI dans le district.
- Capitaliser et diffuser les acquis des meilleures VOAMAMI.

- Stimuler les autres VOAMAMI à accroître leur performance.

Ces concours seront mis en œuvre suivant des TDR préétablis édictant les participants éligibles, l'organisation, le jury, les critères et modalités de notation.

**Participation à des foires des AVEC organisée par CARE ou autres entités ou organisation de foires des AVEC initiées par le Projet:**

Les AVEC initiées par le Projet FID seront invitées à participer à des événements

### **1.2.3 Education Financière (EF) et formation en Plan d’Affaire Simplifié (PAS)**

#### **a) Définition et objectif**

**L'éducation financière** enseigne les connaissances, compétences et attitudes que les bénéficiaires doivent adopter pour mieux gérer leurs revenus, dépenses, épargne et emprunt, correspondant aux bonnes pratiques de gestion de l'argent. Cette mesure d'accompagnement consiste en des séances d'éducation des ménages bénéficiaires sur les thèmes de budgétisation, d'épargne, de gestion des dettes, de services financiers et de négociations financières.

Cette MACC est délivrée aux bénéficiaires dans le but de renforcer les ménages à mieux gérer leur argent et de les encourager à la pratique de l'épargne et à investir dans des AGR ou à développer leurs actifs productifs. Elle vise également à emmener les bénéficiaires à ne pas contracter des emprunts non productifs.

**La formation en plan d'affaire simplifié** consiste à apprendre aux bénéficiaires le minimum d'informations nécessaires pour démarrer une AGR et à leur proposer un canevas simple qui correspond à leur besoin.

Cette MACC est délivrée aux bénéficiaires dans le but de renforcer leurs capacités dans la gestion de leur AGR et de leur faire éviter des investissements hasardeux ou fortuits.

#### **b) Méthodologie de mise en œuvre**

Ces activités seront mise en œuvre au niveau des Espaces Productifs et aux lieux de paiement pendant les cycles d'intervention du programme ACTP et au niveau des EBE pendant les périodes de pause entre les interventions ACTP.

Les formations seront dispensées aux bénéficiaires par les ML et les AS. Elles se feront à deux niveaux, au moyen d'une approche andragogique :

- En premier lieu : la formation des équipes régionales du FID et des AS par la Direction Générale
- En second lieu : la formation des ML par les AS

Dans la mise en œuvre de ces activités, les AS auront les attributions suivantes :

- renforcer les capacités et accompagner les ML
- conduire des séances de formation pour modèle d'apprentissage des ML
- suivre de près les activités des ML
- relever les changements de comportements des ménages
- collecter les données nécessaires au suivi et évaluation
- consolider les rapports des ML

## 2. Développement et bien-être de la famille

### 2.1. Développement de la Petite Enfance Intensifié (DPEI)

Les activités de développement de la Petite Enfance seront concentrées sur :

- la stimulation par le biais de discussions, de jeux, et d'interactions physiques et affectives appropriées du développement social et comportemental des enfants.
- la promotion des Pratiques Familiales Essentielles (PFE)

La finalité de ces activités est de réduire l'iniquité et augmenter la compétitivité afin que les enfants atteignent leur plein potentiel.

La mise en œuvre du Développement de la Petite Enfance Intensifié sont facilitées au niveau des groupes de travail à travers :

- Les Crèches Mobiles au niveau des chantiers de travaux ACTP.
- L'éducation parentale au niveau des Espaces Productifs pendant les cycles des travaux ACTP et dans les Espaces de Bien-Être pendant les pauses inter cycle.

Les Mères Leaders, formées et supervisées par les Accompagnateurs Spécialisés assurent la mise en œuvre de ces activités. Leurs attributions sont décrites dans les *Termes de Référence des ML, présentés en Annexe*.

Un seul membre du CPS, prioritairement l'AC ou l'enseignant, assure la coordination sur site et le suivi de proximité des activités de DPEI et des ML. . Leurs attributions sont décrites dans les *Termes de Référence des CPS pour le DPEI, présentés en Annexe*.

Le DPEI couvrira quatre domaines de développement des petits enfants, à savoir le développement physique et moteur, le développement du langage et de la communication, le développement de la personnalité et de la socialisation, et le développement cognitif.

#### 2.1.1 Crèche Mobile (CM)

##### a) Définition et objectif

**La Crèche Mobile** consiste en des activités de prise en charge, d'éveil, suivi de santé, nutrition, hygiène et protection des enfants âgés de moins de 6 ans au chantier pendant les 5 heures (matinée) de travaux ACTP.

Les objectifs de la Crèche Mobile sont :

- de contribuer à l'amélioration du développement des enfants âgés de moins de 6 ans pour qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel.
- de permettre aux mères de participer aux travaux sans s'absenter.

Aussi, les petits enfants pourront y recevoir les services suivants :

- ✓ activités d'éveil et de stimulation : jouets, contes, chants
- ✓ compléments nutritionnels : distribution de goûter
- ✓ mise à disposition d'eau potable aux enfants
- ✓ protection à l'abri des intempéries et d'accident
- ✓ lavage des mains et pieds
- ✓ observation de la santé

- ✓ surveillance et prise en charge sanitaire (périodiquement, par les agents de santé des CSB)
- ✓ promotion de l'inscription à l'état civil
- ✓ traitement d'égalité entre les enfants

## **b) Théorie à la base**

Avant la conception de l'activité CM, une enquête de perception des bénéficiaires a été effectuée pour cerner les besoins des bénéficiaires et pour assurer la mise en contexte (culturel et autres) de l'activité.

Initialement, l'activité CM du programme de FSP est née en répondant aux besoins des ménages bénéficiaires ayant des petits enfants. En effet, les mères en particulier les femmes chef de ménage vulnérable ne pouvaient pas aller travailler aux chantiers à cause du problème de garde des enfants à la maison. Aussi, au début une simple garderie a été initiée pour permettre aux mères d'emmener leurs enfants au chantier. Des femmes travailleuses se relaient pour garder les enfants (les gardiennes peuvent être fixes ou en rotation). Les garderies servent principalement à sécuriser les enfants contre le soleil et la pluie. Même si quelques jouets y sont disponibles, les mères gardiennes sont plutôt là pour surveiller les enfants, changer les culottes et appeler les mamans pour nourrir ou calmer les enfants.

Des opportunités manquées pour le développement holistique des enfants sont alors constatées. L'enquête de perception a permis de piloter l'activité CM dans 5 sites (un par district) pendant un an tout en renforçant ou établissant des liens avec les autres secteurs (santé, nutrition et éducation). Ces sites pilotes ont été sélectionnés en fonction des critères : groupe de travail actif en matière de garderie (minimum 25 enfants), existence des services « santé » et « nutrition » dans au moins l'un des fokontany concernés par le GT, accessibilité.

## **c) Méthodologie**

Avec le Projet FA2, l'activité de CM est étendue dans tous les GT du programme ACTP. Sa mise en œuvre est accompagnée par des AS dont les tâches principales sont :

- Mettre en place et former les mères leaders (ML) sur les thèmes d'animation de crèche pour la prise en charge des enfants et des thèmes d'accompagnement
- Conduire les séances d'animation pour modèle d'apprentissage des ML
- Accompagner et renforcer les ML et suivre de près les activités des ML
- Observer les changements au niveau des enfants, observer l'apprentissage des parents
- Superviser la gestion des matériels de DPEI
- Organiser avec l'AGEC l'intervention des agents de santé des CSB
- Organiser et superviser la cuisson et la distribution des gouters aux enfants
- Collecter les données nécessaires au suivi et évaluation des actions
- Reporting

La méthodologie de réalisation de l'activité de CM est détaillée dans le paragraphe « VII- Mise en œuvre des MACC ».

## **2.1.2 Education parentale pour le développement de la petite enfance**

### **a) Définition et objectif**

C'est une activité d'apprentissage des parents qui vise à améliorer leurs interactions avec leurs enfants âgés de 0 à 5 ans et à encourager les comportements jugés positifs qui favorisent le développement holistiques des enfants.

Les objectifs de cette activité sont :

- Donner aux parents les connaissances dont ils ont besoin pour investir dans le développement de leurs enfants à travers l'application des connaissances acquises.
- Appuyer les parents à passer plus de temps et à avoir plus d'interaction de stimulation avec leurs enfants afin que ces derniers acquièrent les capacités nécessaires à leur développement
- Renforcer les femmes à prendre des décisions

### b) Méthodologie de mise en œuvre

L'Education Parentale pour le développement de la Petite Enfance sera délivrée par les ML au niveau :

- Des Espaces Productifs, pendant les interventions ACTP
- Des Espaces de Bien-Etre, pendant les pauses inter cycles
- Des lieux de paiement des bénéficiaires

La formation sur l'éducation parentale pour le développement de la Petite Enfance est réalisée en cascade, au moyen d'une approche andragogique :

- En premier lieu : la formation des équipes régionales du FID et des AS
- En second lieu : la formation des ML par les AS, qui se fera en 2 sessions de 2 jours par an

Les thèmes d'Education Parentale pour le développement de la Petite Enfance qui seront traités comprennent :

- i. Les thèmes de stimulation relatifs aux quatre domaines de développement des enfants âgés de 0 à 5 ans suivant les tranches d'âge : de 0 à 1.5 ans ; de 1.5 à 3 ans et de 3 à 5 ans. L'animation de ces thèmes suit *le guide des activités de développement des enfants âgés de 0 à 5 ans* élaboré par la DEPA. Ces thèmes sont présentés dans le tableau suivant :

Domaine de développement	Thèmes	
	0 à 1.5 ans et 1.5 à 3 ans	3 à 5 ans
Développement physique et moteur	Perception Motricité large Motricité fine	Perception Motricité large Motricité fine
Développement du langage et de la communication	Langage réceptif Langage expressif Echanges	Langage Graphisme Lecture Expression artistique
Développement de la personnalité et de la socialisation	Conscience du soi Conduites pro sociales Autonomie et sécurité	Conscience du soi Conduites pro sociales Autonomie et sécurité
Développement cognitif	Connaissance Repérage spatio-temporel Logique et résolution de problème Attitudes face à l'apprentissage	Connaissance Repérage spatio-temporel Approche du nombre et de la mesure Logique et résolution de problème Attitudes face à l'apprentissage



Les enfants de 5 ans révolus se préparant à entrer à l'école se verront délivrer un certificat par le FID à la fin du programme.

- ii. Les thèmes relatifs aux PFE prioritaires de chaque district d'intervention. Les PFE sont développées dans le paragraphe 2.1.3.

Une séance d'Education Parentale dans les EBE contiendra :

- Un thème relatif à la stimulation des enfants
- Un thème relatif aux PFE et/ou un thème autre que PFE

Tous les thèmes d'éducation parentale pour le développement de la petite enfance devraient être traités jusqu'à la fin du FA2.

Ces thèmes sont délivrés au moyen de :

- supports de communication tels que les bâches, les affiches/posters, les banderoles, les dépliants, les spots audiovisuels, les sketches, les vidéos, les chants, ...
- matériels de stimulation tels que les jouets, les livres de conte, les livres éducatifs, les chants et les contes oraux, ...
- matériels pour atelier parental de formation de confection de jouets locaux.

### **2.1.3 Promotion des PFE par l'approche « Communication pour le Développement » (C4D/PFE)**

#### **a) Définition et objectif**

La MACC « promotion des PFE par l'approche C4D » est une action de sensibilisation des bénéficiaires et de leur communauté pour qu'ils adoptent des PFE qu'ils ont identifiées et priorisées ensemble au moyen de l'approche C4D.

L'approche C4D est « un processus stratégique et systémique, planifié et basé sur des évidences, privilégiant la consultation et la participation des enfants, familles, communautés et réseaux ». Elle vise à promouvoir le changement de comportement et le changement social d'une manière mesurable et durable afin d'accélérer les résultats du programme.

C'est un ensemble d'interventions de communication et de processus visant à influencer les normes sociales et communautaires et à promouvoir un changement de comportement individuel ou à entretenir un comportement positif pour une meilleure qualité de vie. Pour cela, la C4D fait usage de recherches, de procédures consultatives et participatives et dépend d'un mélange d'outils, de canaux, approches de communication

L'approche C4D est une approche multi canaux et multisectoriel :

- elle utilise :
  - la mass media pour augmenter les connaissances et créer la prise de connaissance, toucher un large public, stimuler les réseaux sociaux et conversation des pairs et mobiliser ce qui sont déjà pré disposés aux changements.
  - la communication inter personnelle qui est un canal décisif pour le changement de comportement
  - le renforcement de la capacité de la communauté comme clé de la pérennisation et permettant le dialogue communautaire
- elle valorise la complémentarité de différents secteurs et considérer le développement holistique de l'enfant

Cette approche vise en termes de résultats, le changement de comportement en vue de:

- Promouvoir auprès des familles et des communautés l'adoption de pratiques et normes favorables à la santé, à la nutrition, à l'hygiène, à l'éducation et à la protection de l'enfant
- Promouvoir la demande et l'utilisation des services sociaux de base
- Habilitier les communautés pour assurer leur pleine participation, leadership et capacité d'agir pour leur développement

## b) Méthodologie de mise en œuvre

L'activité PFE/C4D est mise en œuvre avec l'appui technique de l'UNICEF. Elle sera déployée dans tous les districts du programme ACTP.

Initialement, tout comme le DPEI, cette activité est pilotée dans les mêmes sites pilotes. Les AS assurent sa mise en œuvre en tant que « prestataire de service en C4D/PFE ».

La réalisation de cette activité suit les étapes suivantes :

- Former les Prestataires de service en C4D/PFE - « Communication For Development » (C4D) pour que ces derniers puissent former à leur tour les acteurs de mise en œuvre sur terrain des activités PFE et qu'ils soient capable de mener les ateliers de développement des stratégies et de plans d'action C4D/PFE du district d'intervention
- Mettre en place un baseline par rapport aux PFE liées aux secteurs Education, Protection, Santé, Nutrition (Cf le tableau relatant la liste des Pratiques Familiales Essentielle à promouvoir) par les prestataires en organisant une enquête auprès des ménages bénéficiaires pour établir une base de données PFE en collaboration étroite avec les acteurs communautaires dans les sites du programme ACTP et en analysant les résultats en vue de faire ressortir les PFE prioritaires des différents sites du programme ACTP qui sont les bases de développement des stratégies et de plan de Communication C4D/PFE)
- Réaliser des ateliers de développement des stratégies et de Plans d'action C4D/PFE effectués par les prestataires de services avec les représentants des acteurs de mise en œuvre
- Concevoir ou dupliquer des supports de communication C4D/PFE liées aux secteurs Education, Protection, Santé et Nutrition déjà existant
- Former les Prestataires en CIP et Dialogue Communautaire
- Former en CIP et Dialogue Communautaire les acteurs communautaires (ML, ...) en charge de la mise en œuvre des activités de promotion des Pratiques Familiales Essentielles
- Réaliser les activités de sensibilisation et de mobilisation par les acteurs de mise en œuvre
- Organiser des activités médias dont des spots radios, des émissions radios et des annonces radios
- Assurer la Coordination /suivi et Evaluation des activités PFE/C4D liées aux secteurs Education, Protection, Santé et Nutrition

Les thèmes de PFE proposés par l'UNICEF parmi lesquels les communautés des districts de l'ACTP vont prioriser pour la promotion sont listés ci-dessous :

N°	Domaine PFE	Les Comportements liés aux PFE à suivre
<b>SECTEUR SANTE</b>		
1	Consultation Pré Natale	Les Femmes enceintes font les 4 consultations Pré Natales
2	Vaccin	Les Mères d'enfants ou les Responsables d'enfants de 0 à 9 mois emmènent leurs enfants se faire vacciner selon le calendrier vaccinal
3	Amener l'enfant à l'hôpital aux premiers signes de maladies	Les Parents emmènent leurs enfants au Centre de santé en cas de signe de danger de maladie
4	Planning Familial	Les femmes et les hommes en âge de procréer choisissent et utilise une méthode de Planification Familiale de leur choix et adaptés à leur besoin

<b>SECTEUR NUTRITION</b>		
5	Allaitement Maternel Exclusif (AME)	Les mères des enfants de 0 à 6 mois pratiquent l'initiation précoce à l'allaitement et pratiquent l'allaitement maternel exclusif
6	Nourriture pour les femmes enceintes et allaitantes	Les femmes enceintes et allaitantes prennent une nourriture appropriée (variée, équilibrée, suffisante)
7	Alimentation variée à partir de 6 <sup>ème</sup> mois pour les enfants	Les mères des enfants de 06 à 23 mois donnent une alimentation variée, équilibrée, suffisante à leurs enfants
<b>SECTEUR WASH</b>		
8	Eau Potable	Les ménages boivent de l'eau en utilisant des sources sûres ou en traitant l'eau venant des sources douteuses
9	Lavage des mains	Les membres de ménages se lavent les mains avec du savon ou cendre aux moments critiques
10	Latrines	Les Ménages construisent et utilisent des latrines à la maison
<b>SECTEUR EDUCATION</b>		
11	Envoi et Maintien des enfants à l'école	Les Parents et les Responsables des enfants de 6 à 11 ans envoient leurs enfants à l'école primaire et y maintiennent
13	Envoi et Maintien des enfants au Collège	Les Parents et les Responsables des enfants de 11 à 18 ans envoient leurs enfants ayant leur CEPE au Collège et les y maintiennent
<b>DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE</b>		
14	Développement de la Petite Enfance	Les Parents et leur entourage stimulent par le biais de discussions, jeux, interactions physiques et affectives appropriées pour assurer le développement social et comportemental des enfants de 0 à 6 ans

## ***2.2. Sensibilisation d'autres thématiques***

### **a) Définition et objectif**

Les activités de sensibilisation d'autres thématiques concernent les thèmes suivants : l'éducation environnementale, la gouvernance citoyenne, l'éducation nutritionnelle de la famille, la sensibilisation contre l'IST/SIDA, le Planning Familial, la santé publique, la Santé Reproductrice des Adolescents (SRA), la lutte contre la Violence Basé sur le Genre (VBG) et l'exploitation et travail des enfants.

L'objectif de la sensibilisation de ces thèmes est l'amélioration du capital humain ainsi que la sauvegarde environnementale et sociale.

### **b) Méthodologie de mise en œuvre**

Les activités de sensibilisation d'autres thématiques seront mises en œuvre dans les EP, les EBE et pendant les jours de paiement.

Ces thèmes de sensibilisation sont communs à tous les chantiers ACTP (Groupes de Travail) et ils pourront être dispensés de façon répétitive et permanente auprès des bénéficiaires.

#### ***i. L'éducation environnementale***

Ce thème contient plusieurs sujets à vulgariser pendant les séances de sensibilisation tels que la lutte contre les feux de brousse, la protection des ressources naturelles, la gestion des espaces boisés, gestion de déchets ménagers, hygiène, .... Ce thème sera dispensé par les agents des AGECE dans les EP et par les AS et ML dans les EBE.

Des fiches de session par sujet de sensibilisation seront établies par les animateurs.

#### ***ii. La sensibilisation sur la santé publique, IST/SIDA***

Ce volet sera dispensé avec la participation des Agents de Santé du CSB le plus proche. Une convention de partenariat avec le Ministère de la Santé est établie.

En outre, avec la convention de collaboration entre le FID et le Secrétariat Exécutif du Comité National de Lutte Contre le Sida (SE/CNLS), les thèmes IST/SIDA seront sensibilisés au niveau des EP directement par les AGECE ayant reçu des formations (en cascade) et utilisant les kits de supports fournis par le SE/CNLS ou également des AS et ML au niveau des EBE.

### *iii. L'éducation nutritionnelle de la famille*

L'éducation nutritionnelle sera réalisée en collaboration avec l'Agent Communautaire (AC) qui relève de l'Office National de Nutrition. Un protocole d'accord entre les deux parties facilitera les interventions sur ce sujet.

En premier lieu, ce thème portera sur la diversification des pratiques nutritionnelles des ménages. Les ingrédients nécessaires pendant les démonstrations culinaires conduites par les AC seront pris en charge par le programme ACTP.

En second lieu, ce thème sera également accompagné de la sensibilisation sur « l'agriculture sensitive à la nutrition ». L'objectif est de mettre l'agriculture familiale au service de la nutrition. Dans ce sens, les ménages seront sensibilisés à :

- **la production pour la propre consommation du ménage.** C'est le canal direct par lequel la production traduit la disponibilité alimentaire et la sécurité alimentaire au niveau du ménage vulnérable. La production de fruit, légumes, produits laitiers, œufs, poisson et viande vont augmenter la qualité des régimes alimentaires. Une certaine proportion de la nourriture produite peut être vendue aux marchés locaux.
- **la responsabilisation des femmes.** Les ressources et le revenu que les femmes contrôlent en s'engageant dans l'agriculture est un canal qui confère une signification spéciale pour la nutrition, particulièrement parmi les enfants. Les femmes sont reconnues avoir plus de motivation à investir dans la santé et le bien-être de leur enfant.

Dans les zones où les AC ne sont pas disponibles, les AGECE prendront en charge l'animation de cette thématique au niveau de l'EP.

En outre, ce thème plus précisément axé à la nutrition de la mère et de l'enfant fait partie intégrante des sujets à renforcer auprès des parents dans les EBE et dont les AS et ML en sont les animateurs.

Les démonstrations culinaires et les distributions de goûter aux enfants devraient être accompagnées d'éducation sur le choix des aliments (les apports nutritifs) et sur leur préparation.

### *iv. L'Éducation citoyenne et gouvernance*

Cette thématique pourrait être délivrée dans les EP, les EBE et les lieux de paiement par les CC, les AS, les ML et les agents du FID.

Les ménages bénéficiaires seront sensibilisés sur :

- la déclaration de naissance pour obtenir une copie d'acte de naissance des enfants
- l'acquisition de carte d'identité nationale pour tout membre de ménage âgé de 18 ans et plus
- la régularisation des états civils de mariage des parents afin de protéger les enfants
- la déclaration des décès survenus dans la famille
- la prise de responsabilité civique au sein de la communauté, la participation aux travaux communautaires

- l'interpellation en cas d'infraction de corruption constatée, la déclaration de toute VBG constatée
- le respect de la transparence
- etc....

v. **Le Planning Familial**

La mise en œuvre de cette thématique sera faite sous la convention de partenariat entre le FID et l'Organisation Marie Stopes Madagascar (MSM).

La sensibilisation sur le thème sera animée dans les EP, les EBE et les lieux de paiement par les CC, les AS et les ML. La prise en charge des personnes convaincues par les sensibilisations sera assurée par les services des équipes mobiles de MSM ou des centres indiqués par leur soin.

vi. **La Violence basé sur le genre VBG, l'exploitation et travail des enfants**

Ces thématiques font partie des plans d'action de sauvegarde sociale qui constituent une obligation contractuelle du Projet FA2. Elles seront sensibilisées dans les EP, les EBE et les lieux de paiement par les agents du FID, les CC, les ML et les AS. Ces animateurs recevront au préalable des formations sur le sujet, dispensées par le FID.

**Les animateurs et la fréquence des séances de sensibilisation**

THEME	ANIMATEUR	FREQUENCE dans l'EP
IP : formation technique,	CC	8 fois par intervention ACTP
Education nutritionnelle (sans ou avec démonstration culinaire)	AC	2 fois par intervention ACTP
IST/SIDA	CC ou Agent de santé ou AS/ML	1 fois par intervention ACTP
Planning familial	CC ou Agent de santé ou AS/ML	2 fois par intervention ACTP
Education environnementale	CC, AS/ML	2 fois par intervention ACTP
Santé publique	Agent de santé	1 fois par intervention ACTP
Coup de Pouce	CC	3 fois par intervention ACTP
Education financière et PAS	AS/ML	2 fois par intervention ACTP
Education citoyenne	CC, Chargé de projet FID, AS/ML	A chaque Espace Productif et à chaque descente du CP
PFE prioritaires	AS/ML	4 fois par intervention
DPEI	AS/ML	4 fois par intervention
AVEC (1ère info-sensibilisation)	AS	1 fois
Sauvegarde sociale : VBG, exploitation et travail des enfants	CC, Chargé de projet FID, AS/ML	4 fois par intervention ACTP
SRA	AS/ML	4 fois par intervention ACTP

**3. Motivation et récompenses des acteurs**

Pour motiver et récompenser les acteurs du projet Asa Avotra Mirindra, une grande manifestation annuelle sera organisée au sein de chaque District d'intervention.

3.1- Foire : « Tsenabe Mirindra »

Il s'agit d'organiser une grande foire où toute la communauté sera invitée. Les bénéficiaires ACTP exposeront et vendront leurs produits dans des stands, les meilleurs groupes de travail seront récompensés et primés pour leurs efforts, et la communauté disposera d'une opportunité commerciale d'envergure car telle une kermesse, des petits commerces éphémères se créeront aux abords des stands d'exposition.

Ce sera l'occasion pour l'ACTP de montrer à toute la communauté les performances de production des ménages qui ont bénéficié du programme et de susciter l'envie d'apprendre et d'adopter de nouvelles techniques et comportements aux non-bénéficiaires.

### 3.2- Concours ACTP

Seules les grandes lignes des concours sont présentées dans ce manuel. Les détails seront en annexe.

#### 3.2.1- Meilleur Groupe de travail

##### Objectifs :

- Valoriser et encourager le groupe de travail possédant les meilleures pratiques
- Exposer les bonnes pratiques aux autres groupes de travail au niveau District

##### Critères de notation :

- Taux de présence des travailleurs
- Qualité et quantité de travail réalisés
- Esprit d'équipe
- Gestion des matériels et outils
- Présence de CPS
- Nombres de plaintes traitées

#### 3.2.2- Meilleur site vitrine

##### Objectifs :

- Valoriser les meilleurs sites de démonstration
- Démontrer à la communauté l'efficacité des techniques enseignées et employées en ACTP
- Inciter la communauté à copier les réalisations effectuées en site vitrine

##### Critère de notation :

- Respect des normes techniques
- Haut rendement de productivité
- Pérennité du site

#### 3.2.3- Meilleur Chef Chantier

##### Objectifs :

- Récompenser les efforts du chef chantier le plus performant en termes de qualité de réalisation et renforcement de capacité

##### Critères de notation :

- Qualité de la relation avec la population locale
- Respect des procédures (droits et obligations des travailleurs, manuels, guides, ...)
- Tenue des outils de gestion
- Plaintes émises contre le chef de chantier (pénalité dans la notation)

#### 3.2.4- Meilleur Adoptant

##### Objectifs :

- Mettre en valeur les acquis du bénéficiaire qui a adopté le plus de technique

- Susciter l'envie de réussite à l'ensemble de la communauté

Critères de notation :

- Nombre de techniques adoptées
- Respect des normes techniques
- Existence de plan d'action et de développement de l'activité productive

3.2.5- Meilleur Comité de Gestion et d'Entretien

Objectifs :

- Mettre en valeur les bonnes pratiques du meilleur CGE
- Eriger un modèle de CGE pour les autres groupes de travail

Critères de notation :

- Nombre de PV de partage de produits effectués
- Calendrier d'entretien établi
- Cahier de présence à jour des ménages ayant effectué les entretiens

3.2.6- Meilleure AVEC

Objectifs :

- Encourager et valoriser les membres des VOAMAMI possédant les meilleures conduites de réunion et pratiques dans l'amélioration de l'épargne communautaire.
- Partager et exposer les efforts déployés par les meilleures VOAMAMI aux autres VOAMAMI dans le district
- Capitaliser et diffuser les acquis des meilleures VOAMAMI

Critères de notations :

- Taux de présence
- Respect des procédures de réunions et du règlement intérieur
- Dynamisme
- Taux de recouvrement à la fin d'un cycle
- Bonne performance du comité de gestion
- Habilité des membres du comité
- 

3.2.7- Meilleur créateurs de jouets et contes

Objectifs :

- Développer la créativité des parents afin d'améliorer et augmenter le partage de moment privilégié avec leurs enfants
- Promouvoir les jouets locaux au lieu des importés
- Stimuler la création d'une filière au niveau local

Critères de notation :

- Jouets :  
°respect des normes de sécurité (en fonction du stade de développement de l'enfant)

- °haute valeur pédagogique (nombres de stations touchées par le jeu)
- °esthétique

## V. Les Dispositifs de Mise en Œuvre

### 1. Les acteurs directs dans la mise en œuvre des MACC

#### *1.1. Le personnel du Programme*

a) Au niveau Direction Générale :

*Le Directeur des Filets Sociaux Productifs assure :*

- La coordination, la supervision, le suivi et l'évaluation des activités de MACC
- La gestion des relations avec les partenaires techniques, le Gouvernement et les bailleurs
- La qualité de la mise en œuvre des MACC et des rapports requis par le Gouvernement et les bailleurs
- Le respect des procédures en vigueur
- Le suivi des recommandations des auditeurs
- Le développement des différentes stratégies de mise en œuvre des activités MACC
- L'élaboration et la mise à jour des manuels des opérations,
- La supervision des contrats des prestataires,
- L'élaboration des termes de références de toutes études sur les MACC,
- L'appui aux directions inter régionales et l'analyse des contrats pour approbation au niveau de la Direction Générale

*Le Responsable MACC dont le rôle est de :*

- Participer à l'identification et/ou à la conception, définition, élaboration des contenus des activités d'accompagnement,
- Assurer la conception des documents, des curricula de formation des activités d'accompagnement, des supports en communication relatifs aux mesures d'accompagnement et en faire la supervision jusqu'à la production.
- Définir une stratégie de mise en œuvre des activités d'accompagnement, et d'encadrement des groupes de mères-leaders,
- Assurer la préparation des dossiers spécifiques nécessitant la non objection des Bailleurs de fonds
- Elaborer les différents TDR et outils de mise en œuvre opérationnels
- Assurer l'exploitation des informations techniques en provenance des Directions Inter Régionales
- Apporter son appui aux chargés des activités d'accompagnement dans les Directions Inter Régionales dans la mise en œuvre des MACC
- Analyser les rapports mensuels des activités d'accompagnement, en faire la synthèse et proposer des recommandations
- Mettre à la disposition des auditeurs toute information et documentation nécessaire
- Participer aux renforcements de capacités en liaison avec les activités d'accompagnement : responsables ACTP, chargés de projet et partenaires
- Participer aux actions de communication pour le changement de comportement

b) Au niveau Direction Inter-régionale :



***Sous la supervision hiérarchique du Chef de Service des Opérations, le Socio-organisateur chargé des mesures d'accompagnement est chargé de :***

- Coordonner toutes les activités d'accompagnement mises en place en intégrant les activités
- Contribuer aux sensibilisations des ménages bénéficiaires sur les thématiques prévues
- Renforcer les capacités des accompagnateurs spécialisés
- Superviser les prestations des accompagnateurs spécialisés
- Assurer la communication des calendriers des activités aux mères-leaders,
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre des activités des mères leaders,
- Appuyer les prestataires dans la formation des mères-leaders
- Consolider mensuellement les avancements des activités d'accompagnement en vue du rapport mensuel et les communiquer au Responsable des mesures d'accompagnement de la Direction Générale
- Effectuer des analyses descriptives des données sur les résultats des formations et y apporter des recommandations afin d'améliorer les actions futures.
- Suivre et mettre à jour les données et informations relatives aux mesures d'accompagnement
- Evaluer les résultats des actions de formation.
- Proposer des pistes d'amélioration des stratégies d'accompagnement
- Suivre les recommandations des superviseurs de la Direction Générale et des auditeurs

***Sous la supervision hiérarchique du Chef de Service des Opérations, le chargé de projet Socio-organisateur sont chargés de :***

- Assurer la supervision des prestations des AGECC (Chefs de chantier et formateurs) en matière de MACC
- Participer à la supervision des prestations des accompagnateurs spécialisés
- Communiquer au SOMACC toutes informations nécessaires à la bonne marche des MACC
- Proposer des pistes d'amélioration des stratégies d'accompagnement
- Participer aux différentes formations dispensées liées aux MACC
- Suivre les recommandations des superviseurs de la Direction Générale et des auditeurs

## ***1.2. Les prestataires***

***Dans le cadre de la mise en œuvre des MACC, les formateurs des AGECC sont chargés de :***

- Participer à la formation/sensibilisation des thèmes de MACC dans les EP dont l'AGECC a la charge
- Assurer la formation/recyclage des chefs de chantier en matière de MACC et des techniques de conduite de formation des adultes
- Superviser les prestations des CC en matière d'animation des MACC
- Evaluer la prestation des CC en matière d'animation des MACC et apporter des corrections et renforcement nécessaires
- Participer au suivi de l'adoption des techniques productives et de protection environnementale par les bénéficiaires

***Dans le cadre de la mise en œuvre des MACC, les Chefs de chantier des AGECC sont chargés de :***

- Assurer l'animation des thèmes de MACC dans les EP dont il a la charge et en faire les rapports sur l'avancement des activités MACC
- Assister aux formations dispensées dans le cadre des MACC
- Participer au suivi de l'adoption des techniques productives et de protection environnementale par les bénéficiaires

***Les Accompagnateurs Spécialisés sont chargés de :***

- Mettre en œuvre les MACC suivantes : IP (post production et CdV), DPEI (CM et EBE), PFE, EF et PAS, Sensibilisation d'autres thématiques
- Former et accompagner les bénéficiaires dans la mise en place des AVEC
- Collecter les données nécessaires sur les AVEC et compléter les BDD afférentes
- Superviser les Agents Villageois dans leur mission d'accompagnement d'autres AVEC. Collecter les données sur les AVEC provenant des AV et compléter les BDD afférentes
- Assurer les formations des Mères Leaders
- Planifier avec les Mères Leaders les espaces de bien être
- Accompagner les Mères Leaders dans la conduite des espaces de bien-être
- Superviser les prestations et les activités des ML
- Evaluer les ML et renforcer leur compétence
- Collaborer avec les CC pour la mise en œuvre des CM et l'organisation des activités de sensibilisation dans les EP
- Recueillir, consolider les rapports d'activités des Mères Leaders et des livrables attendus et les remettre auprès des chargés de projet responsables.
- Consolider les rapports d'activités des mères leaders dans le Management Information System (MIS) ou autres bases de données
- Emettre des recommandations et des suggestions à l'endroit du FID pour améliorer la qualité des activités.
- Transmettre au FID des rapports d'activité suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et sera annexé au contrat.

### ***1.3. Les travailleurs communautaires dans le cadre de la mise en œuvre des MACC***

#### ***Les Mères Leaders sont chargées de :***

- Information des ménages sur les MACC
- Interlocuteur entre FID, bénéficiaires et autres partenaires
- Livraison et explication des lettres de correspondance FID et bénéficiaires
- Assistance aux formations organisées par le FID
- Conduite des espaces de bien être
- Mise en œuvre des visites à domicile auprès de chaque ménage du groupe
- Remplissage des canevas de rapport mensuel (rapport de CM et d'espace de bien être, fiche de visite à domicile, fiche de présence CM et EBE, fiche de collecte de donnée, rotation des jouets et situation des jouets, ...).
- Animation pendant les paiements
- Animation des espaces de bien être sur différentes thématiques
- Responsable avec le CPS de la mise en place et préparation des espaces physiques
- Responsable des matériels de stimulation

Ces attributions ne sont pas exhaustives et sont décrites dans les Termes de Référence des ML.

#### ***Les membres des Comités de Protection désignés au DPEI sont chargés de :***

- Suivre de proximité les activités des ML
- Appuyer les ML dans la mise en œuvre des activités de DPEI
- Responsable avec les ML de la mise en place et préparation des espaces physiques
- Assister aux formations programmées par FID
- Appuyer les sensibilisations transmises par les ML
- Coordonner les activités des mères leaders sur l'organisation des espaces de bien être

- Participer au suivi de la distribution des matériels de stimulation DPEI et autres supports distribués aux ML et Fokontany,
- Appuyer les ML dans l'établissement des rapports nécessaires des ML
- Contrôler l'existence, l'utilisation, les rotations, l'entretien des jouets dans les ludothèques parentales.
- Appuyer les mères leaders dans l'organisation et mobilisation des bénéficiaires pour toutes activités liées aux MACC
- Animation pendant les paiements avec les ML

***Les Agents Villageois sont chargés de :***

- Former les bénéficiaires dans la mise en place des AVEC
- Accompagner les AVEC dans leur fonctionnement
- Suivre la performance des AVEC
- Collecter les données nécessaires sur les AVEC et les remettre aux AS correspondants ou au FID
- Communiquer aux AVEC

Le tableau ci-après résume les interventions acteurs directs dans les animations des MACC :

THEME DE MACC	ANIMATEUR						LIEU D'ANIMATION			
	AGEC/CC	Chef Equipe	AS	ML	AC	Agent Santé	Espace Productif	Espace de Bien Etre	Crèche Mobile	Lieu de paiement
IP : Formation technique	X	X					X			
IST/SIDA	X	X		X			X	X		X
PFE:WASH	X	X		X			X	X		X
PF	X	X		X			X	X		X
Coup de Pouce	X	X					X	X		X
Education financière et PAS			X	X			X	X		X
Education Environnementale	X	X					X	X		
Education citoyenne et gouvernance	X	X		X			X	X		X
Education Nutritionnelle	X	X		X	X		X	X		
Santé Publique	X (contact CSB)					X	X	X		
DPEI : Education Parentale			X	X			X	X		X
DPEI : Prise en charge des enfants dans les CM	X			X					X	
PFE			X	X	X	X	X	X		X
AVEC			X				X (1ère info-sensib)			
SRA							X	X		X
VBG	X	X	X	X			X	X		X
Exploitation et travail des enfants	X	X	X	X			X	X		X

## 2. Les partenaires de mise en œuvre

### 2.1. Les conventions de partenariat

Des conventions de partenariat sont établies dans le cadre de la mise en œuvre de quelques MACC afin :

- d'assurer la qualité de la mise en œuvre en utilisant l'expertise des partenaires spécialistes en la matière
- d'assurer la synergie entre les acteurs intervenant sur la même thématique

Avec le Ministère de l'Agriculture, élevage et pêche et ses Directions Régionales : formation du personnel du FID, des AGEC et des bénéficiaires sur des techniques de production innovantes

Avec le Ministère de l'Environnement et de l'Energie Durable et ses Directions Régionales : formation du personnel du FID, des AGEC et des bénéficiaires sur des techniques de protection environnementale.

Avec le Ministère de la Santé (MINSAN) : intervention des Agents de santé des CSB en matière de sensibilisation sur la santé publique au niveau des EP et également sur la santé de la mère et de l'enfant au niveau des EBE.

Avec le Ministère d'Education Nationale (MEN) et sa Direction de l'Education Préscolaire et de l'Alphabétisation (DEPA) : Formation des formateurs et suivi formatif des animateurs en matière de DPEI pour assurer la qualité de la prise en charge des enfants dans les CM et l'éducation parentale dans les EBE.

Avec UNICEF : appui technique pour la promotion des PFE avec l'approche C4D.

Avec ONN : intervention des AC en matière d'éducation nutritionnelle.

Avec MSM : formation des animateurs et délivrance de service auprès des bénéficiaires en matière de PF.

Avec SE/CNLS : formation des animateurs et appui au dépistage d'IST/SIDA des bénéficiaires.

Avec IDEAS 42 : conception du concept « coup de pouce » et formation des formateurs au sein du FID sur la facilitation du « coup de pouce ».

### 2.2. Rôle des entités

MACC	SECTEUR	THEME	PARTENAIRE	ROLES
Inclusion Productive	Agriculture Elevage Environnement	Formation sur différents thèmes de technique de production	DRAEP DREED	Formation du personnel du FID, des AGEC et des bénéficiaires
Inclusion Financière	Finances	Coup de Pouce 'épargne'	IDEAS 42	Conception du concept Coup de pouce et formation du personnel du FID et des AGEC
Développement et Bien-être de la famille	Education	DPEI (Education Parentale et crèche mobile)	MEN/DEPA	Conception du guide de DPEI Formation du personnel du FID et AS Suivi des activités d'animation en DPEI
	Educatin, Santé, Nutrition, Hygiène	PFE	UNICEF	Conception approche C4D Formation du personnel du FID et AS Appui technique sur les supports de PFE
	Santé	Lutte contre l'IST/SIDA	SE/CNLS	Formation du personnel du FID et des animateurs
	Santé	Sensibilisation en Santé Publique	MINSAN/CSB	Sensibilisation des bénéficiaires en Santé Publique
	Santé	Sensibilisation en PF	MSM	Formation du personnel du FID et des animateurs
	Nutrition	Education nutritionnelle	ONN	Education nutritionnelle des bénéficiaires

### ***2.3. Convergence des activités avec les partenaires***

Les activités de ces entités convergent dans le développement et renforcement du capital humain.

## **VI. La Mise en Œuvre des MACC**

### **1. Les Activités**

#### ***1.1. Formations***

Les objectifs des formations octroyées sont :

- améliorer les pratiques afin d'atteindre les objectifs du programme ACTP
- assurer la qualité des savoirs et savoirs faire transmis aux bénéficiaires afin qu'ils les adoptent pour améliorer leurs conditions de vie et le bien-être général des familles

La finalité des formations délivrées aux bénéficiaires est l'amélioration du capital humain en monde rural.

Les activités de renforcement des capacités pourront se faire en :

- Des séances de formation directes des bénéficiaires
- Des séances de formation de formateurs
- Des séances de recyclage

#### *a) Formation directe des bénéficiaires*

C'est la meilleure des modalités. Elle est appliquée par les détenteurs directs de la compétence à transférer, tels que l'intervention des agents de santé, des agents de nutrition, des techniciens du FID, des DRAEP et DREED lorsqu'ils interviennent directement auprès des bénéficiaires).

#### *b) Formation des formateurs*

Ce type de formation pourra se faire en cascade de 1 ou 2 étapes suivant les thématiques et les partenaires techniques du FID.

Formation en cascade à un niveau : les Chefs de chantier, les formateurs/superviseurs des AGECE et les AS recevront des séances formation thématique délivrées par le FID ou par ses partenaires comme le MSM, le SE/CNLS, les STD. Ensuite, ces agents de terrain délivreront directement les formations/sensibilisations aux bénéficiaires dans les Espaces Productifs et les lieux de paiement.

Formation en cascade à deux ou plusieurs niveaux :

- Premier cas : les AS recevront des séances formation thématique délivrées par le FID. A leur tour, ils vont former les ML, lesquelles assureront les animations auprès de leurs pairs.
- Deuxième cas : en premier lieu, le FID central recevra une formation délivrée par ses partenaires ou d'autres institutions spécialisées. En second lieu, le FID formera ses agents régionaux qui formeront à leur tour les Chefs de chantier, les formateurs/superviseurs des AGECE et les AS. Et en dernier lieu, recevront des séances formation thématique délivrées par le FID ou par ses partenaires comme le MSM, le SE/CNLS, ...

Il est préconisé de pratiquer la modalité la plus courte de transmission des savoirs auprès des bénéficiaires afin d'assurer plus de qualité pour les animations au niveau des bénéficiaires et les feed-back.

*c) Recyclage*

Des séances de recyclage sont nécessaires à l'endroit des intervenants directs auprès des bénéficiaires afin de perfectionner ou de corriger leur prestations. Ces recyclages devraient être prodigués par les AGECE pour leur CC et par le FID pour les AS.

Il est à souligner que chaque formation fera l'objet de l'établissement de Termes de Référence afin d'adapter chaque séance de renforcement de capacité au contexte et aux besoins constatés.

Les formations sont programmées par le FID en collaboration avec les intervenants/acteurs.

Le tableau suivant donne un aperçu sur le plan de formation concernant les MACC du programme ACTP :

Thématiques	Concepteur de la formation	1ère étape de formation			Formation / animation des bénéficiaires			
		Formateur	Participants	Lieu	Animateur	Lieu	Participants	Fréquence
IP : Formation technique	FID, DRAEP, DREED	Techniciens DRAEP, DREED ou FID	AGEC (CC, formateur), Agents FID	Régional ou Chef lieu du District	CC	EP, chantier	Bénéficiaires	8 fois par intervention ACTP
Coup de Pouce	IDEAS 42	IDEAS 42	FID	National ou régional	CC	EP, lieu de paiement	Bénéficiaires	Avant chaque paiement
Techniques de conduite d'un EP, de formation des adultes	FID	FID Central	AGEC, Agents FID	Régional				
IST/SIDA	SE/CNLS	Formateurs SE/CNLS	FID, AS, AGECE (CC, formateur)	Régional	CC, AS/ML	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning
Planning Familial	MSM	Formateurs MSM	FID, AS, AGECE (CC, formateur)	Régional	CC, AS/ML	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning
Education Environnementale	FID, DRAEP, DREED	Techniciens DRAEP, DREED ou FID	AGECE (CC, formateur) Agents FID	Régional	CC, AS/ML	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning
Education nutritionnelle	AC ou AGECE	NA			AC, AGECE	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning
Santé Publique	Agent de santé	NA			Agent de santé	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning
Education citoyenne et Gouvernance	FID	FID	AGECE (CC, formateur)	Régional ou Chef lieu du District	CC/FID, AS/ML	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning
DPEI	DEPA	DEPA	FID, AS	Régional	AS/ML	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning
PFE/C4D	UNICEF	AT UNICEF	FID, AS	Régional	AS/ML	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning
EF et PAS	FID	FID central	FID regional, AS	Régional	AS/ML	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning
AVEC	FID	FID central	FID regional, AS	Régional	AS/ML	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning
Sauvegarde sociale : VBG, exploitation et travail des enfants	FID	FID central	FID regional, AS, AGECE	Régional	CC/FID AS/ML	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning
SRA	FID	FID central	FID regional, AS	Régional	AS/ML	EP, EBE	Bénéficiaires	Suivant planning



## **1.2. Espaces Productifs**

### **a) Définition/Description**

Les espaces productifs représentent un cadre de mise en œuvre des mesures d'accompagnement dans le programme ACTP. C'est un lieu de renforcement des capacités du programme ACTP.

Un jour par semaine durant le cycle d'intervention, le chantier est organisé de telle sorte que les heures seront dédiées à faire fonctionner des groupes de discussion, des séances pratiques relatives à des thématiques de production et des séances de formation ou de sensibilisation.

Les groupes de discussion sont généralement constituées par les équipes formées au sein d'un groupe de travail. Les non-bénéficiaires ACTP seront répartis dans les groupes de façon à avoir des équipes équilibrées.

### **b) Objectif**

Les espaces productifs sont conçus pour soutenir l'autosensibilisation, la promotion de techniques innovantes et comportements positifs au sein des bénéficiaires afin de servir les objectifs du programme ACTP et d'améliorer le capital humain en milieu rural.

### **c) Thèmes de l'Espace Productif**

Plusieurs thèmes peuvent être développés autour des espaces productifs. Principalement, ils comprennent :

- Les formations/Appuis techniques délivrés par des techniciens. Ces thèmes sont souvent issus de la planification au niveau des terroirs et des besoins des bénéficiaires et contribuent à l'amélioration de la production des ménages et à la protection de l'environnement. Ils peuvent également inclure des techniques de production innovantes avec l'appui de Services Techniques de proximité (DRAEP, DREED) tels que :
  - L'amélioration ou la régénération du sol (compost, lombriculture, ...),
  - La gestion environnementale du terroir (pépinière, dispositifs antiérosifs, ...),
  - La gestion et la conservation de l'eau (soil water conservation ou SWC)
  - La diversification des activités (apiculture, pisciculture, aviculture, cultures de rente...).
- Le coup de pouce « Epargne ».
- L'Education Financière et Plan d'Affaires Simplifié (petits plans d'investissement en Activités Génératrices de Revenus (AGR)).
- Le Développement de la Petite Enfance Intensifié et la promotion des Pratiques Familiales Essentielles.
- Les autres thématiques de sensibilisation, à savoir, l'éducation environnementale, la gouvernance citoyenne, l'éducation nutritionnelle de la famille, la sensibilisation contre l'IST/SIDA, le Planning Familial, la santé publique, la Santé Reproductrice des Adolescents (SRA), la lutte contre la Violence Basé sur le Genre (VBG) et l'exploitation et travail des enfants.

Les espaces productifs sont réalisés suivant un planning préalablement établi avant chaque intervention ACTP par le personnel du FID, les AGECE et les AS.

Au début de chaque Espace Productif, le mécanisme de gestion de plainte et les supports disponibles (fiche de plainte, numéro vert, etc) sont rappelés aux bénéficiaires et CPS.

#### *d) Acteurs/Participants*

Les principaux participants aux espaces productifs seront, en premier lieu, tous les ménages bénéficiaires travailleurs et inaptes. Cependant, les membres de la communauté peuvent également y assister, en particulier concernant les formations techniques.

L'animation des Espaces Productifs (EP) sera assurée par :

- Principalement, le Chef Chantier (CC). Le formateur de l'AGECE supervisera toutes les activités de formation assurées par le Chef Chantier.
- Les chefs d'équipe (CE) ou les bénéficiaires leaders (mères leaders, ...), qui sont des bénéficiaires. Ils seront les animateurs de groupe (équipe).
- Les AS pour les thèmes dont ils ont la charge d'animation. Les AS ne seront pas toujours présents aux EP, les ML continueront l'animation des thèmes concernés.
- Les AC pour l'éducation nutritionnelle avec ou sans démonstration culinaire
- Les agents de santé des CSB de proximité pour la santé publique

Les autres acteurs des EP sont :

- Chef de mission AGECE : premier responsable des prestations de l'AGECE
- Formateur AGECE : superviseur des activités de formation assurées par l'AGECE
- Technicien STD : suivi/évaluation de la mise en œuvre des « formations techniques », appuis techniques et accompagnement des chefs de chantier,
- FID : superviseur des activités.

Le tableau ci-après résume les intervenants par thème au niveau de l'EP :

<b>Thème</b>	<b>CC</b>	<b>AS</b>	<b>CE</b>	<b>ML</b>	<b>AC</b>	<b>Agent de Santé</b>
Formation technique	X		X			
Coup de Pouce	X		X			
IST/SIDA	X		X	X		
Planning Familial	X		X	X		
Education Environnementale	X		X			
Education nutritionnelle	X				X	
Santé Publique						X
Gouvernance citoyenne	X	X	X	X		
DPEI et PFE		X		X		
EF et PAS		X		X		
AVEC (1ère info-sensibilisation)		X				
Sauvegarde sociale : VBG, exploitation et travail des enfants	X	X	X	X		
SRA		X		X		X

#### *e) Durée*

La durée des séances dépendra de chaque thématique à traiter. Une fiche de session devrait être élaborée pour chaque thème par l'animateur intervenant. Plusieurs sujets peuvent être traités ensemble. Pourtant, la formation technique dans un espace productif ne devrait pas prolonger au-delà de trois heures.

Une session d'Espace Productif dure environ 4 heures au total de tous les thèmes traités, se répartissant comme suit :

- Formation des chefs d'équipe : 30 minutes, (mais dépendra de chaque thème à traiter)
- Présentation des animateurs : 15 minutes
- Travail de groupe : 1h à 1h30
- Restitution / Correction : 1h à 1h30
- A la fin de chaque session d'EP, une auto-évaluation par les bénéficiaires sera effectuée

#### ***f) Fiche « Espace productif »***

Une fiche de mise en œuvre d'un « Espace Productif » sera remplie pour chaque espace productif par les animateurs prestataires du FID et sera présentée dans leurs rapports.

#### ***g) Supports d'animation***

Les supports thématiques relatifs à la mise en œuvre des formations/appuis techniques sont fournis par le Programme ou à partir des Conventions avec les DRAEP/DREED.

#### ***h) Approches***

Les approches d'apprentissage préconisées dans les espaces productifs sont celles de la méthodologie andragogique. Particulièrement, une dynamique et discipline sociales devraient être instaurées à travers les espaces productifs. Les échanges renforceront cette cohésion sociale au sein des communautés.

Les activités de formation pendant un espace productif devraient être variées : discussions, échanges d'expérience, pratiques interactives, démonstrations, exposé d'exemples, illustrations, ...

#### ***i) Compétences requises et/ou à acquérir pour les animateurs des « Espaces Productifs »***

Les agents intervenant dans les espaces productifs devraient maîtriser :

- La technique de conduite de formation des adultes,
- Les thèmes de formation ou de sensibilisation requis

Les chefs de chantier et les AS recevront des séances de formation des formateurs sur plusieurs thèmes, par le FID ou les STD (DRAEP/DREED) ou d'autres partenaires du FID.

#### ***j) Suivi et évaluation participative des espaces productifs***

L'évaluation des « Espaces Productifs » comporte deux rubriques :

- Le Suivi de l'Espace Productif ou l'évaluation continue qui consiste à :
  - Collecter le niveau de satisfaction des bénéficiaires sur les supports utilisés, (tableau avec smiley où il suffit de cocher le niveau de satisfaction ressentie)
  - Apprécier les résultats des chefs d'équipe en tant qu'animateur,
  - Assurer l'évaluation continue de l'efficacité du chef de chantier.

- L'Évaluation du processus qui mesure :
  - o Le niveau de participation des bénéficiaires dans l'Identification des thèmes,
  - o La conformité des thèmes par rapport aux activités entreprises (HIMO) et/ou aux objectifs du programme,
  - o La qualité d'animation de séance par le chef de chantier,
  - o Le niveau de Participation des bénéficiaires,
  - o L'internalisation des activités entreprises,
  - o Le nombre et qualité des suggestions émises (bénéficiaires, chefs de chantier et autres intervenants).

L'évaluation est de type communautaire.

Le suivi et évaluation participative des EP seront coordonné et intégré avec l'évaluation communautaire de l'engagement des citoyens du programme ACTP suivant le guide opérationnel de l'évaluation communautaire des citoyens qui intègre les aspects qui touchent les MACC.

La collecte des informations se fera sur support numérique (smartphone- application ODK à développer par le FID)

### **1.3. Crèches Mobiles**

#### **a) Etapes de réalisation :**

La réalisation de l'activité de CM suivra les étapes ci-après:

1. Information et sensibilisation des bénéficiaires sur l'activité : cette étape sera réalisée suivant *les Termes Référence d'information sensibilisation et de visite de courtoisie* donnés en Annexe.
2. Sélection des ML : ces ML assureront également l'éducation parentale pour le DPEI au niveau des bénéficiaires. Les critères et modalités de sélection des ML ainsi que leur profil sont développés dans le paragraphe « X- Le renforcement des capacités des ML » de ce manuel.
3. Formation de formateurs sur les thèmes : importance du DPEI, comment fournir des activités affectant les principaux domaines de développement de l'enfant, comment gérer une CM, comment superviser et appuyer les ML. La formation se basera sur *le guide des activités de développement des enfants âgés de 0 à 5 ans* élaboré par la DEPA.
4. Formation des ML et CPS de 2 sessions de 2 jours (formation initiale et recyclage) suivi de rencontres périodiques d'échange.
5. Acquisition des matériels et équipements de la CM : matériels de stimulation, équipements CM (bâche, tonnelle, ...). Ces matériels de stimulation (livres, jouets, chants) seront également utilisés au niveau des Espaces de Bien-Etre (EBE). Les installations de CM font partie des attributions des AGECE et devraient respecter les normes requises décrites dans le paragraphe «VII- Les Espaces Physiques ». Les coûts sont intégrés dans la Catégorie II des PAMO. Il en est de même pour l'eau et le savon nécessaire au fonctionnement de la CM.

6. Réalisation de l'activité CM : pendant les jours de travail ACTP, la CM est montée par les bénéficiaires et ouverte de 7 heures à 12 heures. Les ML aidées par des mères assistantes assurent l'animation des activités de la CM, à savoir :
- l'animation des jeux, le lavage des enfants, la préparation et la distribution du goûter, les activités de routine (surveillance, changement des culottes, ...) et la coordination des autres tâches.
  - le suivi du développement des enfants.

La CM fonctionne suivant un agenda préétabli. Les ML préparent au moyen d'un journal leurs activités d'animation de jeux de stimulation couvrant les quatre domaines de développement des petits enfants.

7. Supervision de l'activité CM : le FID, l'AS et le CPS assurent le suivi des activités de la CM. Le suivi des activités est détaillé dans le paragraphe « IX- Le suivi des activités ». Les outils de suivi au niveau de la CM comprennent (cf. Annexe) : Journal des ML, Registre de enfants, Cahier de présence des enfants, Cahier de suivi du développement des enfants.
8. Rapportage : les rapports sont faits en version papier. Les ML rapportent les effets des activités avec les enfants dans l'outil « compte-rendu des ML sur les enfants » mis à leur disposition (cf. Annexe). L'AS consolide toutes les informations récoltées dans les outils de suivi et dans les rapports des ML et présente des rapports périodiques au FID.

**Prise en charge des enfants :**

Le nombre journalier des ML et mères assistantes qui prennent en charge les enfants dans la CM est proportionnel au nombre journalier d'enfants présents à la CM. Les ML sont fixes et sont les premières responsables des activités de la CM.

Une ML se chargera au maximum de 6 enfants qui marchent ou de 3 enfants qui ne marchent pas. Pendant les animations, les enfants qui marchent seront répartis en petits groupes de 6 enfants de même tranche d'âge. Aucun enfant prenant en charge un autre enfant n'est admis à la crèche mobile.

**Appui nutritif :**

Des goûters chauds, cuisinés sur place, seront fournis par le programme à titre d'exemple et d'incitation aux parents, 4 fois par intervention ACTP. Les parents seront encouragés et organisés par l'AS pour pourvoir des goûters aux enfants pendant les autres jours. De l'eau potable (déjà bouillie) sera fournie aux enfants. L'AS rendra également disponible une liste de menus équilibrés et/ou renforcés à partir de produits locaux.

Les parents devraient être incités à emmener leurs enfants fréquenter périodiquement un CSB ou un Centre de nutrition pour le suivi de la nutrition et de la santé des enfants (pesage, conseils, vaccination).

**Hygiène et propreté :**

La propreté de la CM et des enfants pris en charge est exigée: lavage obligatoire des enfants à l'arrivée. Il est interdit de marcher chaussé sur les nattes. Les bâches de protection devraient être nettoyées périodiquement. Les parents devraient apporter des culottes et vêtements de rechange propres pour les enfants. Les enfants seront lavés / nettoyés chaque fois qu'ils se salissent.

Le sommeil est vital pour les enfants: les parents devraient apporter une petite couverture pour les enfants. Ils seront protéger contre les insectes volants pendant leur sommeil au moyen de moustiquaire.

Dispositif pour lavage des mains : eau, savon

Eau potable: eau préalablement bouillie (utiliser l'eau potable du chantier ou faire bouillir de l'eau sur place par des mères assistantes).

Les ustensiles utilisés à la consommation devraient être protégés de la poussière.  
Des petits pots de toilettes seront utilisés pour les petits enfants.

**Santé et soins des enfants :**

Afin d'éviter la contamination de maladie, les enfants malades ne sont pas autorisés à fréquenter la CM. Les parents sont obligés de les garder à la maison.

La boîte à pharmacie pour les soins d'urgence utilisée au chantier sera dotée obligatoirement des médicaments ou articles suivants :

- Pour le nettoyage et traitement de plaie : savon « NOSY », « Bétadine » ou « Dakin », « bandes de crêpe Velpeau », « boîte de compresses stériles », « coton », « gants » (ou « sachet plastique »), ciseaux, bouteille d'eau propre.
- Pour diminuer la température : « aspirine pour enfants », « paracétamol pour enfants »,...
- Contre la diarrhée: SRO (« Sel de Réhydratation Orale »)

**b) Lieu et Fréquence**

La CM est réalisé tous les jours, près des chantiers, pendant les 40 jours de travaux de chaque intervention ACTP.

c) *Les enfants accueillis* à la CM sont les enfants des ménages bénéficiaires âgés de 6 mois à 5 ans.

**d) Acteurs sur le terrain**

L'AGEC, le Chef de chantier, l'AS, les ML et les mères assistantes (MA) s'impliquent ensemble pour le bon fonctionnement de la CM.

**L'AGEC** : assure l'acquisition des matériels pour la construction et montage de l'espace physique de la CM et de médicaments pour enfants pour la boîte à pharmacie ainsi que la fourniture d'eau et du savon.

**Le Chef de Chantier** : en tant que premier responsable de tout l'environnement du chantier ainsi que l'organisation journalière des travailleurs :

- Il organise, encadre et supervise la construction des structures inamovibles ainsi que les aménagements nécessaires de la CM. Il identifie avec l'AS l'endroit propice pour l'installation ainsi que les matériaux ou matériels appropriés. La mise en place de CM devrait respecter les normes requises.
- Il organise et supervise le montage, le démontage et le transport de l'installation amovible
- Il assure la disponibilité quotidienne de la boîte à pharmacie dotée également de médicaments pour enfants ainsi que la disponibilité d'eau et de savon dans la crèche.
- Il surveille les ML et MA affectées quotidiennement à la crèche : respect des nombres utiles, présence effective.
- Et en tant que premier gardien de la sauvegarde environnementale et sociale pendant le chantier, il intervient en cas d'accident survenu aux enfants en considérant les enfants comme bénéficiaires également du programme ACTP.

**L'AS** : il est le responsable direct de la bonne marche des activités de la CM à travers les prestations des ML et MA. Il assure la mobilisation sociale autour du DPEI et la collecte des informations et le rapport concernant la CM. Il supervise la gestion des matériels de DPEI. Il collabore avec le chef de chantier concernant la mise en place de la CM.

**Les ML** : elles assurent la mise en œuvre des activités journalières de la CM particulièrement l'animation des jeux de stimulation. Elles sont assistées par les MA.

**La MA** : elles assistent les ML dans les activités de prise en charge des enfants dans la CM. Elles se chargent de la préparation et cuisson du goûter et de l'eau à boire des enfants, rincer les gobelets ou petites gourdes servant aux des enfants à boire de l'eau, aident les ML dans les animations quand le nombre des enfants accroît.

#### **Nombre de ML nécessaire pour les activités de la CM**

Les MA ne sont pas nécessaire si le nombre d'enfants présents n'en nécessite pas.

Les MA seront formées par les ML sur leurs tâches.

Animation des jeux : le nombre de ML/MA est fonction du nombre des enfants présents, à raison de 6 enfants qui marchent ou 3 enfants qui ne marchent pas par ML/MA

Cuisine : on a besoin de 2 MA qui assurent cette tâche ménagère

Surveillance générale des enfants pendant les activités d'animation : cette activité consiste à surveiller les enfants qui échappent à la vigilance des ML et sortent du groupe, ceux qui ont besoin d'aller aux toilettes, ceux qui ont besoin d'être nettoyé, ....Une (1) ou deux (2) MA ou ML assureront cette activité. Les parents seront incités à doter de mouchoirs, de papier toilette et de petit linge pour essuyer les enfants.

#### **Implication des parents dans l'activité**

*Les parents sont les principaux acteurs de fonctionnement de la CM, à travers :*

- *Leur acceptation de l'activité : emmener leurs enfants à la CM et les confier aux ML*
- *Leur respect des différentes règles*
- *Leur motivation et dynamisme : participer au montage, démontage et transport au village des matériels tous les jours*
- *Leur investissement en temps et ressources pour améliorer le développement de leurs enfants : fournir du goûter, de vêtements propres, construire des jouets à partir de matériaux locaux, ...*
- *Leur engagement et dévouement aux activités de la CM: les ML et mères assistantes sont sélectionnées en priorité parmi les mères ayant des enfants moins de 5 ans.*

#### **e) Agencement de la CM**

La CM comprend un espace de jeux abrité, des jeux extérieurs (toboggan/balançoire, cour, lac de sable), un dispositif de lavage.

La CM sera agencée de façon à avoir 4 stations correspondant aux 4 domaines de développement des petits enfants, tels que :

Station N°1 : Développement psychomoteur

Station N°2 : Développement cognitif

Station N°3 : Développement du soi et socialisation

Station N°4 : Développement du langage et de l'expression

Chaque station sera décorée de façon à mettre en évidence le domaine concerné et utilisera les jouets correspondants. Avant le début des animations, les matériels de stimulation devraient être mis dans chaque station pour être prêts à utiliser.

En outre, un coin de « repos » sera réservé pour les coussins des enfants où ils feront leur sieste sous une moustiquaire. Juste près de ce coin sera la station des tout-petits (les enfants qui ne marchent pas) où les ML et/ou MA animeront avec eux des jeux d'éveil pendant 15 à 30 minutes pour chaque 4 domaine de développement.

Un endroit pour ranger les affaires des enfants et un autre pour mettre les récipients contenant l'eau à boire et les gobelets ou petites gourdes pour les enfants ainsi que les autres ustensiles sera disponible.

Un endroit intime (derrière l'espace abrité) sera apprêté aux petits pots de toilette pour les petits enfants.

La cuisine devrait être aménagée à l'extérieur en respectant les normes de sécurité nécessaires.

### *f) Agenda et activités de la CM*

Les activités suivantes seront conduites dans la CM :

N°	Activités	Durée
1	Accueil	30 mn
2	Lavage des enfants	30 mn
3	<b>Chant et danse d'accueil</b>	30 mn
4	<b>Animation de jeux de stimulation</b> aux stations de développement :	
	<b>Développement psycho-moteur</b> (sens/le toucher, motricité large, motricité fine)	30 mn
	<b>Développement cognitif</b> (connaissance de l'environnement, espace et temps, chiffre et mesure, logique et résolution de problèmes, préparation à la vie scolaire)	30 mn
5	Lavage avant goûter	15 mn
6	Goûter	30mn
7	Jeux libres	30 mn
8	<b>Animation de jeux de stimulation</b> aux stations de développement :	
	<b>Développement du soi et socialisation</b> (connaissance de soi, expression d'émotion, autonomie et protection, socialisation)	30 mn
	<b>Développement du langage et de l'expression</b> (compréhension, expression et langage, communication, gribouillage/dessin, lecture, art)	30 mn
9	Préparation à la sortie	15 mn

### Description des activités :

N°0 – Préparation :

- La veille, les ML et MA discutent ensemble des animations à réaliser et établissent le journal, en choisissant les matériels, jeux et jouets à utiliser. En même temps, les ML mettent à jour tous les outils de suivi de la CM.
- Avant l'arrivée des enfants : les ML et MA prépare l'endroit en mettant en place les quatre stations de jeux avec les matériels de stimulation nécessaires pour les animations, le coin de sieste protégé par une moustiquaire, la place pour l'eau à boire qui devrait être accessible aux enfants, la cuisine.
- Les bâches, banderoles, et affiches sur le DPEI devraient être mis en place
- Les matériels de stimulation et de préparation du goûter, le dispositif de lavage, les poubelles, les petits pots de toilettes, ... devraient être prêts avant le début des activités.

N°1 - Accueil : les ML accueillent les parents et les enfants. C'est aussi la réception des matériels des enfants et la communication des informations sur les enfants par les parents.

Pendant ce temps, les MA affectés à la cuisine mettent de l'eau à bouillir qui servira d'eau à boire pour les enfants pendant la matinée.



N°2 – Lavage des enfants : les ML mettent les enfants en rang croissant des plus petits au plus grand et lavent un par un leurs mains, pieds et visage au dispositif de lavage. Après être lavés, les enfants sont toute de suite répartis en groupe de 4 à 6 enfants qui marchent, de même tranche d'âge, évaluée par leur taille.

N°3 – Chant et danse d'accueil : les enfants, animés par les ML, chantent et dansent ensemble pour les mettre à l'aise, en confiance et briser la glace.

N°4 – Animation des jeux : l'apprentissage par le jeu commence. Un groupe d'enfant rejoint une station et jouent avec une ML. Après 30 minutes, le groupe change de station. Les enfants chanteront en se déplaçant d'une station à une autre.

N°5 – Lavage avant le goûter : les enfants sont emmenés au dispositif de lavage pour se laver les mains avec du savon ou des cendres.

N°6 – Goûter : Après 1 heure d'activité, les enfants s'assoient pour prendre le goûter préalablement préparé par les MA. Généralement, le goûter chaud consiste à de la crème de riz ou de maïs ou de farine de blé ou de petite soupe de légumes, .... Le goûter pourrait être aussi du biscuit sec ou du fruit.

N°7 – Jeux libres : Les enfants sont laissés jouer avec les jouets ou les jeux qu'ils veulent, sous la surveillance des ML/MA.

N°8 – Les animation des jeux reprennent. Les petits groupes font la rotation. Tous les enfants passent par les 4 stations tous les jours.

N°9 - Préparation à la sortie : les ML et MA préparent les enfants pour la sortie de la CM. Les parents viennent reprendre leurs enfants et reçoivent également les informations nécessaires sur les enfants provenant des ML (changement, constat, incident, ...).

### ***g) Gestion des pleurs***

Les enfants ne devraient pas pleurer longtemps. Lorsqu'un enfant pleure, la ML/MA va le calmer par des jouets ou jeux. Si les pleurs persistent, la ML va chercher sa mère pour le calmer. Les mères peuvent venir à la CM, à tout moment pour nourrir ou calmer leurs enfants.

Les activités de la CM sont combinées avec une session d'éducation parentale pendant le cycle de travaux au niveau des Espaces Productifs et au niveau des EBE pendant la pause inter cycle de travaux. Le développement des enfants sont suivis ainsi que la vaccination et la copie d'acte de naissance.

## ***1.4. Espaces de bien-être (EBE)***

### ***a) Définition et concept de l'Espace de bien-être***

Un EBE se résume comme :

- Un lieu de rencontre collectif et de convivialité pour l'épanouissement des individus qui ont pour objectif de stimuler le bien-être des familles

- Un moment de partage et de suivi des avancements des messages clés d'accompagnement des ménages (objet de formation des ML)
- Un échange autour d'éléments culturels comme la nourriture, la conversation, et les fêtes populaires.
- Un espace de jeux et espace récréatif pour les enfants et les parents

Les ménages bénéficiaires ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans seront groupés en nombre de 25 et seront dirigés par une ML. Un GT élira alors plusieurs ML

Un espace physique EBE accueillera deux à trois groupes de ML d'un même fokontany ou de fokontany proches. Ils'agira des fokontany du GT. Les groupes choisiront un fokontany de leur choix où l'EBE se produira. Cependant, les séances d'Education parentale seront tenues séparément.

Les jouets et livre acquis par le programme, à titre de prototype pourront être empruntés par les ménages suivant un système de rotation consignés dans un cahier de suivi tenu par les ML. Les ménages pourront avoir une copie des productions audio (chants, comptines, contes).

### ***b) Etapes de mise en œuvre de l'activité EBE***

- Visite de courtoisie auprès de l'autorité locale (la même pour le DPEI)
- Info-sensibilisation des bénéficiaires : AG avec autorités et leaders locales (traditionnelles, administratives) – communication sur objectifs DPEI, cibles, activités à faire et nécessité de lieu approprié
- Mobilisation sociale :
  - Identification du terrain : à l'intérieur des villages (considérer la distance par rapport aux résidences des ménages bénéficiaires). Les groupes identifieront et décideront de l'endroit où l'espace physique sera aménagé. La procédure de contrat social est applicable si c'est nécessaire.
  - Identification des apports des bénéficiaires
- Acquisition des matériels pour la mise en place de l'EBE
- Aménagement de l'espace physique

### ***c) Organisation et conduite de l'espace de bien être***

#### **i. Responsable**

Les Mères Leaders assistés par les MA et les CPS et accompagnés par les AS seront en charge de :

- l'organisation (date, lieu, thème à partager, activités et animation à faire durant l'espace)
- et la conduite des espaces de bien-être.

#### **ii. Participants**

Les vingt-cinq ménages membres de chaque groupe sont invités à assister à chaque espace de bien-être. Il n'est pas limité que la mère de famille seule y assiste, même les pères de famille ainsi que les enfants sont conviés puisque chacun trouvera son avantage et son bien être durant l'espace. Et même si la communauté non bénéficiaire du programme veut y intégrer ou y assister, elle sera la bienvenue.

Les enfants malades ne devraient pas être emmenés aux EBE.

#### **iii. Fréquence et durée**

Les espaces de bien-être ont lieu après les formations des Mères Leaders.

Ils auront lieu hebdomadairement pendant les périodes inter-cycle des interventions ACTP. Les AS assisteront un EBE tenu par une ML une fois par mois.

Le jour et l'horaire des rencontres devraient être décidés au préalable par le groupe.  
Un EBE dure environ 2 heures 30 minutes dont 1 heure d'éducation parentale.

#### **iv. Thèmes**

Une séance d'Education Parentale dans les EBE traitera :

- Un thème relatif à la stimulation des enfants, par exemple, le développement psycho moteur des enfants âgés de 0 à 1,5 ans
- Un thème relatif aux PFE, par exemple, le lavage des mains avec du savon ou des cendres
- Un thème de sensibilisation autre que PFE, la promotion de l'inscription à l'état civil

L'intervention des agents de santé des CSB est prévue se faire une fois tous les 2 mois. Les AS organiseront ces séances en contactant les CSB.

Il est également prévu de tenir des séances d'apprentissage des parents à la confection de jouets à partir des matériaux locaux ou des matériaux de récupération disponibles, pendant les rencontres.

#### **v. Mise en œuvre d'un espace de bien être**

Les étapes à suivre par la mère-leader sont détaillées comme suit.

##### **a. Avant la rencontre**

La ML, les MA nécessaires (parmi celles de la CM) et les CPS/DPEI prépareront ensemble l'EBE en :

- identifiant et collectant les matériels dont elles auront besoin
- préparant une petite fiche comme aide-mémoire

Durant cette préparation, les MA apprendront également sur les thèmes à traiter.

Le rôle de l'animatrice (mère-leader) au cours d'une réunion d'EBE est de :

- préciser le but de la rencontre ;
- dire brièvement quelles seront les différentes étapes de la rencontre ;
- faciliter les échanges d'opinions entre les membres ;
- veiller à ce que tous les points de vue soient évalués et examinés de manière égale par le groupe ;
- accorder le droit de parole équitablement ;
- ramener la discussion à l'ordre du jour en cas de digression ;
- résumer ce qui a été dit et accompli.

##### **b. Pendant la rencontre**

###### Préparation du lieu :

- Toutes les bâches, banderole, affiches sur le DPEI devraient être mis en place dans l'EBE.
- Les matériels de stimulation et de préparation du goûter, le dispositif de lavage, les poubelles, les petits pots de toilettes, ... devraient être prêts avant le début des activités.

###### Accueil et début:

- Accueil des membres de façon chaleureuse
- Lavage des mains (et pieds) des enfants au dispositif de lavage : par ordre croissant en taille. Sensibiliser également les parents à bien laver leurs enfants avant de venir aux EBE.
- Levée de drapeau, chant hymne national : tous les couplets devraient être chantés.
- Mots de bienvenue

- Présentation de l'ordre du jour : il est important de bien structurer les rencontres pour que tous les membres puissent s'exprimer et aussi pour s'assurer que les buts visés par le groupe soit atteints
- Rappel du mécanisme de gestion de plainte et des supports disponibles (fiche de plainte, numéro vert, etc...)
- Répartition en 2 groupes des participants :
  - Les parents gagnent l'espace parents pour l'éducation parentale
  - Les enfants sont accueillis à l'espace enfants ou dans la cour : ils seront répartis en petits groupes suivant leurs tranches d'âge et seront pris en charge par les MA qui animeront des jeux avec eux. Les MA diversifieront les jeux en couvrant les 4 domaines de développement, à raison de 15 minutes par domaine. La santé des enfants seront observés par les ML.
- Si le goûter des enfants et des parents est à cuisiner, des MA s'en chargeront.
- L'eau potable pour les enfants devrait être disponible : à emmener par les parents.

#### Education Parentale :

- Faire une séance d'échange et/ou de discussion sur les nouvelles récentes (exemple : campagne de vaccination, préparation de la période de récolte, période d'examen scolaire de l'EPP)
- Faire une séance d'évaluation des pratiques faites par les ménages chez eux
- Présentation des thèmes du jour à traiter
- Choisir une technique spécifique pour introduire chaque thématique par l'utilisation des messages clés. Exemple : jeux collectifs, sketch, ...
- A chaque thème à traiter, demander d'abord aux membres leurs avis ou leurs connaissances en la matière et les remercier à chaque réponse émise
- Présenter ensuite les bonnes réponses à l'aide de la boîte à image, des bâches ou des schémas en utilisant les formations reçues
- Toujours faire une démonstration sur chaque thème abordé
- DPEI : faire une pratique avec un ou deux enfants, à répéter par les participants
- Faire la récapitulation en valorisant les propositions émises par les participants
- Encourager les membres à appliquer les instructions données.

#### Pause goûter:

- Lavage des mains (et pieds) des enfants. Les parents les emmènent au dispositif de lavage.
- Partage du goûter avec des ustensiles propres

#### Interaction entre parents et enfants :

- Activités/Jeux dirigés entre parents et enfants
- Et/ou Activités physiques : entretien du jardin et potager

### **c. Après la rencontre**

- Faire une auto-évaluation par les bénéficiaires de la session en leur demandant de cocher leur niveau de satisfaction ou niveau d'acquisition sur un tableau avec des smileys.
- Remercier les membres pour leur participation
- Décider ensemble de la suite à donner à cette réunion : prochaine rencontre, prochain thème à discuter
- Faire un chant ensemble pour terminer la séance.
- Baisser le drapeau de manière respectueuse : debout en rang, droit, et en silence. Le plier de manière à ne pas le froisser et ranger.
- Nettoyage et rangement de tous les matériels : à faire par parents et ML

## Itinéraire EBE :

Etape	Activité	Matériels	Durée
Accueil	Accueil Lavage des mains et pieds des enfants Levée de drapeau et Hymne National Mots de bienvenue Partage de nouvelles en Questions-réponses Jeu de brise-glace Présentation des thèmes à traiter	Exemple : Dés, Bouteilles vides	30 minutes
Education Parentale : évaluation des pratiques	Partage sur les pratiques de la dernière séance : points positifs et négatifs Problèmes rencontrés par les membres du groupe	Emballages et marqueurs	5 minutes
Education parentale : nouveaux thèmes	Discussion/échange sur un nouveau thème de formation  Proposition de solutions ou discussion pour des solutions aux problèmes (activités communes)	Boîte à images, bâches, affiches, chants, sketch	55minutes
Espace pour Enfants	Apprentissage par les jeux des enfants : animation de jeux par les MA	Jouets, matériels de stimulation	
Pause Goûter	Lavage des enfants Partage du goûter		15 minutes
Activités récréatives	Cas pratiques avec les ménages (pères-mères-enfants)	Matériels de stimulation	20 minutes
Simulation	Test de compréhension Messages clés pour chaque thème	Boîtes à images/ bâche	15minutes
Clôture de l'espace	Planification des prochaines rencontres		10 minutes

### vi. Attributions de l'AS pour l'activité EBE

- Former les ML sur la gestion et l'animation d'une Education Parentale (curriculum)
- Organiser et participer à la mise en place des espaces physiques EBE
- Appuyer et encadrer techniquement l'aménagement des jardins potagers
- Préparer et organiser les EBE avec les ML
- Conduire les séances d'animation pour modèle d'apprentissage des ML
- Accompagner et renforcer les ML
- Suivre de près les activités des ML et des EBE (outils de suivi)
- Observer les changements au niveau des enfants
- Observer l'apprentissage des parents
- Relever les changements témoignés par les parents sur leurs comportements et ceux de leurs enfants
- Superviser la gestion des matériels de DPEI
- Organiser l'intervention des agents de santé des CSB
- Organiser et superviser la distribution des gouters aux enfants
- Collecter les données nécessaires au suivi et évaluation des actions (outils de suivi-évaluation)
- Consolider les rapports des ML/CPS

## 1.5. *Visite à domicile (VAD) :*

### *a) Définition et objectif*

En termes de DPEI, une Visite à Domicile (VAD) est une visite qu'une ML ou un AS rend chez un ménage bénéficiaire ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans à son domicile pour renforcer la sensibilisation et le coaching parental.

L'objectif des VAD/DPEI s'oriente vers le renforcement de la capacité des parents dans les interactions avec leurs enfants afin d'assurer la continuité des activités qu'ils auront effectuées lors de l'espace de bien-être. C'est un moyen de réaliser le processus d'aide.

En termes de suivi de l'adoption des formations techniques et des thèmes de sensibilisation par les bénéficiaires, une Visite à Domicile (VAD) est une visite qu'un AS rend chez un ménage bénéficiaire présentant une forte résistance à toutes les formations ou sensibilisations acquises depuis le début du programme FSS, pour discuter, comprendre le refus de changement de comportement et de renforcer la sensibilisation au moyen d'une communication inter-personnelle.

L'objectif des VAD/ADOPTION s'oriente plutôt vers l'écoute active des ménages dans leur processus de changement de comportement pour l'adoption des techniques ou des sensibilisations délivrées.

Les VAD seront réalisées à un rythme bien déterminé afin de permettre un meilleur suivi du changement de comportement des parents.

### *b) Méthodologie*

Les VAD sont réalisées pendant la durée du programme ACTP et pendant les jours non travaillés ACTP.

#### ➤ Cible des VAD :

Au début, chaque ménage bénéficiaire ayant des enfants âgés de 0 à 5ans. Ensuite, les VAD seront effectuées chez des ménages ayant des enfants âgés de 0 à 3 ans présentant des difficultés particulières pour l'adoption de comportement positif vis-à-vis de leurs enfants.

#### ➤ Acteurs :

Les ML sous la supervision rapprochée de l'AS sont les premiers responsables des VAD.

Les AS, à leur tour, effectuent des contre VAD afin d'optimiser le suivi du changement de comportement des parents.

#### ➤ Fréquence :

Les ML effectueront des VAD par ménage une fois par mois.

#### ➤ Matériels à utiliser:

Particulièrement en ce qui concerne le DPEI, les ML utilisent le lot de jouets adaptés aux tranches d'âge des enfants du ménage à visiter et observent ce que font les parents avec leurs enfants. Les ML doivent accompagner les ménages dans l'utilisation des jouets et apporter des conseils pratiques. Les observations seront consignées sur une fiche VAD préétablie.

#### ➤ Déroulement :

Avant la visite :

- Identification des ménages en difficulté
- Planification des ménages à visiter en tenant compte des priorités

Pendant de la visite : les activités de l'AS ou de la ML s'orienteront sur l'observation, l'écoute, le conseil, l'échange et la discussion.

- Accéder au domicile de la famille avec discrétion et respect.
- Saluer, se présenter et dire l'objet de la visite.
- Réaliser la tâche prévue sans s'imposer en créant un climat de confiance.
- Faire preuve d'une attitude d'observation afin de connaître les conditions de vie de la famille.
- A la fin de la visite, remercier la famille pour son hospitalité

Après la visite :

- Remplir la fiche préétablie
- Rendre les fiches remplies aux AS

➤ **Attributions de l'AS pour l'activité VAD/DPEI :**

- Former les ML sur la conduite de VAD
- Conduire des VAD pour modèles d'apprentissage des ML
- Accompagner et renforcer les ML
- Suivre de près les activités des ML
- Effectuer des « contre VAD » ou recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des ML (le quota est de 7% du nombre total des ménages visités par groupe de travail)
- Observer les changements au niveau des enfants et les parents
- Relever les changements témoignés par les parents sur leurs comportements et ceux de leurs enfants
- Dupliquer les fiches Contre VAD
- Superviser la gestion des matériels de DPEI
- Collecter les données nécessaires au suivi et évaluation des actions (outils)
- Consolider les rapports des ML/CPS

## ***1.6. Atelier***

### ***a) Définition et objectif***

Un atelier se définit dans le cadre des MACC comme un regroupement des praticiens de mise en œuvre des MACC afin de :

- Capitaliser les acquis et les bonnes pratiques par l'échange d'expériences et de pratiques : *atelier de capitalisation*
- Présenter et coordonner les MACC avec les entités travaillant dans les mêmes secteurs (santé, nutrition, ...) : *atelier de coordination*

### ***b) Acteurs***

Atelier de capitalisation : les participants seront les agents du FID travaillant dans le cadre des MACC et les AS.

Atelier de coordination : les participants seront les agents du FID travaillant dans le cadre des MACC et les représentants des entités mettant en œuvre les mêmes MACC dans les mêmes secteurs.

### ***c) Fréquence***

Chaque type d'atelier sera conduit une fois par an.

## **2. Les matériels / équipements / supports**

Les matériels utilisés dans la mise en œuvre des MACC sont constitués de :

- Matériels de stimulation du DPEI : jouets, livres, radio cartes,
- Equipements des crèches mobiles : bâches, nattes, ustensiles de cuisine, boîte à pharmacie,...
- Supports de communication : boîte à images, bâches, dépliants, banderoles, affiches, spots audiovisuels, ...
- Kits AVEC
- Matériels de coup de pouce

Les matériels de MACC seront généralement produits et acquis au niveau de la Direction Générale. Les Directions Inter Régionales loueront des salles de dépôt pour stocker temporairement les matériels avant leur acheminement vers les sites ACTP par les équipes régionales du FID ou les AS.

Pour les activités de DPEI (EBE, CM), les AS, les CPS et les ML identifieront ensemble les lieux de stockage sécurisé des matériels. Les ML sont les premiers responsables de leur stockage sur site.

Pour les activités de sensibilisation dans les EP, les CC, les AS et les CPS identifieront ensemble les lieux de stockage sécurisé des matériels. Les CPS sont les premiers responsables de leur stockage sur site.

Les kits AVEC sont distribués aux AVEC une fois les associations créées. Les matériels de coup de pouce sont confiés aux AGECC/CC.

Pendant les interventions ACTP, les bénéficiaires participent au transport des équipements et matériels aux chantiers. Des cahiers de gestion journalière des matériels de CM et de sensibilisation devraient être tenus par les responsables concernés.

Les listes des équipements et matériels des MACC sont donnés en Annexe.

## **VII. Les Espaces Physiques**

Un espace physique est le lieu où se déroulent les activités de MACC.

### **1. L'Espace Productif**

L'espace physique de l'EP sera construit pendant les travaux ACTP par les bénéficiaires eux-mêmes, à partir de matériaux locaux disponible et appuyés par le programme. Chaque Groupe de Travail disposera d'un espace physique EP. C'est espace abrité dont la dimension sera proportionnelle au nombre des bénéficiaires du Groupe de Travail.

### **2. La Crèche Mobile**

La structure physique de la CM sera montée avec les matériaux locaux disponibles au début de chaque intervention ACTP par les bénéficiaires eux-mêmes. Elle pourra être renforcée par des équipements amovibles pour assurer la protection des jeunes enfants contre la pluie et le soleil.

Les normes minimales sont :

- Un espace abrité de 6m x 6m au minimum



- Protégé contre la pluie et le soleil par une bâche autour, amovible de 20m x 5m
- Une grande natte de 6m x 6m ou des nattes couvrant entièrement le sol
- 15 coussins de 0,70 m x 0,40 m, en forme parallélogramme, avec housse amovibles et lavables, avec protection imperméable à l'eau
- Moustiquaire
- Une assez grande cour avec des jeux extérieurs tels qu'un toboggan, une balançoire et un lac de sable
- Un dispositif de lavage propre à la crèche
- Cour dotée de clôture avec un portail, le tout peint de manière agréable
- Coin cuisine à aménager avec sécurité hors de l'espace de la CM
- A l'intérieur de l'espace abrité de la CM, prévoir des petits panneaux signalant les 4 différentes stations de jeux

### 3. L'Espace de Bien-Etre

L'espace physique d'un EBE sera aménagé par les moyens locaux disponibles avec des apports des bénéficiaires en mains d'œuvre et de matériaux locaux. Sa construction sera également appuyée par le Programme.

L'EBE comprend :

- Un espace abrité pour l'éducation parentale : assez spacieux pouvant contenir 25 personnes assises, bien à l'aise, en forme U. (ex : 6mx6m). Toiture : en chaume ou autres matériaux locaux disponibles.
- Un espace abrité pour enfants, assez spacieux (ex : 6mx6m). Toiture : en chaume ou autres matériaux locaux disponibles.
- Ces 2 espaces seront protégés contre la pluie et le soleil par une bâche amovible autour : toiture en chaume ou autre matériaux locaux disponibles
- Un mât de drapeau : droit, robuste et haut, en bois traité – drapeau : assez grand, non fripé, propre
- Une aire/cour de récréation pour enfants avec des jeux extérieurs tels que balançoires / toboggan, et de lac de sable
- Des nattes pour les 2 espaces, table, chaise, (petites poufs pour les mères si c'est possible !). Les enfants de bas âge pourront utiliser les coussins de la CM.
- Des latrines
- Dispositif de lavage des mains, y compris « tipy tap » comme exemple à reproduire chez soi
- Un petit espace vert : jardin ou potager, par exemple le long de la clôture (à l'intérieur) (point d'eau proche nécessaire)
- Dispositif d'affichage
- Clôturé en bois avec un petit portail. Le tout joliment peint.

L'espace physique pourra se trouver à proximité des sites de nutrition ou des Espaces d'Eveil Communautaires (EEC).

Les apports des bénéficiaires devraient être identifiés au préalable. A titre d'exemple :

- construction des structures semi-permanentes : poteaux en bois, toiture, clôture, aménagement des jardins, aménagement de l'aire de récréation
- organisation des travaux de montage (tâches à faire, responsables, calendrier, ...)

## VIII. La Supervision et Suivi des Activités

### 1. Supervision des MACC au niveau des EP

La supervision des activités au niveau des EP sera assurée par le FID et les superviseurs des AGECE, au moins deux fois par intervention ACTP.

Des fiches de supervision seront établies à chaque mission de supervision constatant les réalisations, évaluant la qualité des prestations et apportant des recommandations.

Les données nécessaires seront également collectées, à cet effet. Les informations seront ensuite saisies et enregistrées dans les Bases de Données (BDD) correspondantes ou dans le MIS ultérieurement.

La collecte des informations se fera sur support numérique (smartphone- application ODK à développer par le FID)

### 2. Supervision des AVEC

La supervision des activités AVEC est assurée par le FID (RMACC, Chargés de Projet ou SOMACC ou RACTP ou CSOE) suivant pour évaluer la performance des AVEC et des AS ou des AV.

La fréquence de la supervision respectera au moins les périodes recommandées par la méthodologie AVEC (cf. guide de mise en place des AVEC). Une mission de supervision des AVEC est toujours accompagnée de collecte de données. Des fiches de collecte et d'évaluation seront utilisées. Les informations seront ensuite saisies et enregistrées dans les Bases de Données (BDD) correspondantes ou dans le SIG SAVIX ultérieurement.

### 3. Supervision et suivi des activités DPEI

La supervision des activités DPEI est assurée par le FID, les AS et les CPS.

Pendant les interventions ACTP,

- L'AS doit assurer :
  - o le suivi des ML durant les Espaces Productifs (EP) contenant de l'animation pour le DPEI et au niveau des CM, au moins UNE fois toutes les 2 semaines jusqu'à la fin des travaux ACTP qui durent 8 semaines.
  - o le suivi des ML aux lieux de paiement pendant le premier et troisième paiement des bénéficiaires
- Les membres du CPS devraient également suivre les activités des ML, sous contrôle de l'AS.
- Le suivi par le CPS : un seul membre du CPS assurera le suivi des activités DPEI dans le site pilote, il s'agit prioritairement de l'AC ou ACN ou de l'enseignant.

Pendant la période de pause inter-cycle des interventions ACTP,

- L'AS devrait assurer une supervision rapprochée des ML. Pour ce faire, il suivra les activités de chaque ML à sa charge à une fréquence de 2 fois par mois. Chaque ML sera observé en pleine action, une fois par mois pendant son intervention en VAD et une fois par mois pendant son intervention en EBE. L'AS aura à superviser au maximum 2 EBE en un jour.
- Les membres du CPS devraient également suivre les activités des ML, sous contrôle de l'AS.

Pendant les suivis, l'AS apportera des appuis-conseils et des recommandations pour améliorer la prestation de chaque ML.

**Les outils de suivi du DPEI :**

Outils	Responsable
Fiche de présence EBE	ML (à former par AS et à suivre par le CPS et AS)
Liste des ménages par groupe ML	
Fiche VAD	
Journal des ML	
Registre des enfants	
Fiche de présence enfants	
Rapport des activités des ML	
Rapport sur enfant	
Fiche Contre VAD	AS
Emploi du temps des ML	ML (à former par AS et à suivre par le CPS et AS)
Fiche de suivi de développement des enfants 0 à 3 ans	A remplir ensemble par ML, CPS et AS
Fiche de suivi de développement des enfants 3 à 6 ans	

Pour les AS, la collecte des informations se fera sur support numérique (smartphone- application ODK à développer par le FID)

#### 4. Suivi des activités MACC confiées aux AS

##### *Pendant les interventions ACTP :*

Le suivi se fera au niveau des Espaces Productifs et des Lieux de Paiement. Il consiste à :

- 1- Vérifier ou relever/noter la réalisation des activités de sensibilisation effectuées par les prestataires du FID (AGEC/Chef de chantier ou formateur) et partenaires du FID (ACN/ACS, agents de santé, équipes de MSM, ML, CPS, Chefs d'équipe).  
Parmi les thèmes traités : IST/SIDA, nutrition, santé publique, planning familial, éducation environnementale, WASH, éducation des enfants et animation de garderie, éducation financière, plan d'affaire simplifié, coup de pouce, ...
- 2- Relever les anomalies ou problèmes constatés ou survenus dans la mise en œuvre de ces activités et proposer des solutions
- 3- Collecter et consolider les informations, les données ou les indicateurs nécessaires demandés par le FID

##### *Pendant les pauses inter cycle :*

Le suivi se fera au niveau des ménages. Il consiste à :

- 1- Suivre / observer les applications ou adoptions des comportements ou techniques auprès des bénéficiaires
- 2- Encouragement/inciter les ménages vers des changements positifs de comportements à travers des discussions, des échanges ou sensibilisation
- 3- Comprendre les raisons des hésitations ou refus de la part des ménages
- 4- Relever les problèmes ou difficultés techniques et communiquer au FID
- 5- Proposer des solutions d'ajustement des approches

#### 5. Indicateurs de suivi de DPEI

Nombre de Mères Leaders formées  
Nombre de ménages participant EBE  
Nombre EBE mis en œuvre  
Nombre Visite à Domicile effectuée par ML  
Nombre de contre Visite à Domicile effectuée par AS  
Nombre d'espaces physiques EBE construits  
Nombre de contrat sociaux élaborés  
Nombre d'enfants âgés de 0- 1,5 ans présents à la CM et lors EBE  
Nombre d'enfants âgés de 1,5- 3 ans présents à la CM et lors EBE  
Nombre d'enfants âgés de 3 - 5 ans présents à la CM et lors EBE  
Nombre de fiche de suivi d'enfants 0 - 3 ans remplie  
Nombre de fiche de suivi d'enfants 3 - 5 ans remplie  
Nombre de femmes enceintes  
Nombre de CM opérationnelles

Les outils-sources des informations pour le calcul de ces indicateurs sont les rapports des ML et les fiches de collecte ou rapports des AS.

Le suivi des activités qui sera intégré et à saisir dans le MIS sera effectué par le RSE des directions inter-régionales en collaboration avec le SOMACC et le RACTP.

## **IX. Les Mères Leaders**

### **1. Critères et méthodologie de mise en place des Mères Leaders**

#### Méthodologie :

- La sélection des ML suivra quelques critères fondamentaux.
- Elles seront élues par l'Assemblée Générale des bénéficiaires du groupe de travail, assistée par les CPS.
- Nombre de ML préconisé : 1 ML pour 25 ménages bénéficiaires ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans.
- Puisque les ML prennent en charge également les activités des CM, leur sélection ML devrait avoir le consentement des mères ayant des enfants à garder.

#### Critères de sélection :

- Bénéficiaire du programme ACTP
- Mère d'enfant âgé de 0 à 5ans
- Femme ayant un niveau d'instruction minimum de T5.
- Femme responsable, leader reconnue par la communauté, mère aimante vis-à-vis des enfants.
- Femme acceptée (moralement) par la communauté.
- Prioriser si possible les femmes qui assurent déjà le rôle de garde-enfants dans les chantiers et qui répondent aux critères ci-dessus.

#### Rôles des ML :

- Animation dans les crèches
- Education/animation/sensibilisation dans les espaces productifs, les espaces de bien-être et pendant les paiements sous la supervision et coaching de l'AS (ces activités sont initialement conduites par l'AS)
- Conduite des VAD
- Observation des changements ou difficultés des ménages pour le changement de comportement attendu
- Collecte des informations indicatrices en matière de MACC

### Principales qualités attendues des ML :

- Savoir se prendre avec les enfants, avoir un sens de l'équité envers les enfants
- Avoir la confiance des autres parents
- Avoir un sens de responsabilité, de propreté et d'organisation
- Etre dynamique, disponible aux autres (avoir du temps pour les autres)
- Etre en bonne santé physique et mentale. Ne pas être sujette à de maladie chronique.
- Etre patiente, longue à la colère
- Etre créative et attentive au développement des enfants

## **2. Renforcement des capacités des ML**

Afin d'assurer la qualité des prestations des ML, les points suivants devraient être respectés :

- sélection des ML respectant les critères préconisés
- renforcement des capacités des ML par des séances de formation et de recyclage
- suivi des activités des ML, évaluation de leurs prestations et appui soutenu par les AS
- fréquence des suivis et supervisions
- motivations des ML

La formation formelle des ML se fera en 2 sessions annuelles de 2 jours pendant le FA2. Les AS assureront ces séances de formation. Les formations seront dispensées au niveau des communes. Les CPS/DPEI recevront également ces formations.

L'AS assurera l'organisation et la réalisation des formations, à savoir : préparation de la formation (établissement de curricula et plan de session), préparation logistique, achat des fournitures, duplication de manuels, convocation des CPS et ML, conduite de la formation.

Les ML et CPS recevront des indemnités de formation et de déplacement, suivant directives du FID.

Le coût afférent à la logistique de formation telle que pause-café, déjeuner, eau minérale et fournitures de formation sera supporté par le Projet.

Les ML et les membres des CPS recevront une première séance de formation de 2 jours, une fois les ML mises en place et avant le démarrage des premières activités DPEI du FA2. L'autre session de formation de 2 jours sera dispensée après 6 mois de prestation des ML.

Les recyclages seront effectués par les AS lors de leurs missions de supervision et d'appui suivant les besoins constatés. Ces activités de renforcement des capacités seront consignées dans les rapports mensuels des AS.

## **3. Redevabilité**

Chaque groupe de ML durant le Projet devrait réaliser un jardin potager communautaire dans le but de renforcer la sécurité alimentaire des enfants du groupe et la promotion de l'agriculture sensitive. Le projet pourra contribuer à la dotation de semences.

Une enquête de satisfaction des bénéficiaires sera à faire tous les 6 mois par rapport aux AS et par rapport aux ML. Cette enquête sera conduite par les agents du FID ou des consultants individuels.

## **4. Motivation des ML et des CPS**

Les ML s'engagent volontairement à faire les prestations demandées par la mise en œuvre des MACC, sans prétention à aucune rémunération. Cependant, afin d'entretenir la motivation et la performance des ML/CPS, une politique de motivation monétaire et non monétaire sera mise en œuvre.

Les ML et CPS/DPEI percevront une indemnisation mensuelle de 15 000 ariary pendant la pause inter-cycle ACTP pour compenser leurs couts d'opportunités.

Par ailleurs, les ML et CPS seront dotés de goodies (servant également à asseoir la visibilité du Programme) et/ou de fournitures de travail à savoir :

- Pour ML : Tablier ou gilet, sac en bandoulière, badge, cahier, porte-documents, stylo
- Pour CPS/DPEI : Tee-shirt, casquette, sac en bandoulière, chapeau bob, badge

En outre, *un concours de meilleurs groupes de ML* sera réalisé annuellement pendant le FA2 dont les objectifs sont de :

- Motiver les ML dans leur travail
- Encourager les bénéficiaires dans l'application des formations reçues
- Valoriser les acquis

Des critères tels que propreté du village, embellissement du village, enfants bien nourris, meilleurs récoltes, ... pourront être considérés. Les termes de ces concours seront définis dans des Termes de Référence précis.

Une visite d'échange entre ML pourra également être envisagée.

## **5. Pérennisation des activités des ML**

La stratégie de pérennisation des MACC à travers les activités des ML se base sur :

- Le transfert total des connaissances et compétences aux ML par les activités de renforcement des capacités et d'appui et la fréquence des activités pour développer la maîtrise, le réflexe et l'habitude par rapport aux thématiques
- L'encouragement au leadership, à la prise d'initiative et au développement de la créativité des ML
- La promotion des activités communautaires de groupe
- La mise en œuvre d'activités à moindre coût : confection de jouets faits maison, utilisation de supports de communication traditionnels à caractère verbal
- L'implication de toutes les forces vives locales (leaders sociaux, leaders d'opinion, autorités locales, services techniques, acteurs de développement, ...) dans les actions de déploiement des MACC, telle qu'on voit dans l'approche C4D
- L'implication d'autres travailleurs communautaires tels que les CPS, les AV et les AC.

## **6. Evaluation des ML**

La performance des ML sera évaluée annuellement par le FID par rapport au nombre de bénéficiaires qui assistent aux EBE qu'elles conduisent. Les ML devraient être informées de ce système d'évaluation.

La communauté des bénéficiaires sera proposée de remplacer les ML défailtantes.

L'évaluation est participative et appuyée par l'AS/CPS.

## **X. Les Accompagnateurs Spécialisés**

Le projet fait appel à la compétence de consultants individuels appelés Accompagnateurs Spécialisés pour la mise en œuvre d'une grande partie des Mesures d'Accompagnement du programme ACTP. Les AS seront contractés pendant un an avec un contrat renouvelable après une évaluation satisfaisante des prestations.

## 1. Profil de l'AS

L'AS doit posséder de l'expérience prouvée :

- dans les actions de changement de comportement auprès des ménages axées vers le développement humain, plus particulièrement le développement des enfants incluant la petite enfance.
- en matière de communication pour le changement de comportement concernant les thèmes développés dans le cadre de la mission ; ainsi que d'accompagnement de ménages ruraux bénéficiaires de programme de protection sociale ou de programme de développement.

En outre, l'AS doit avoir les qualifications minimales suivantes :

Bacc + 3 en Sciences Sociales (option « éducateur spécialisé » recommandée)

Forte expérience en formation/facilitation/animation des adultes en monde rural et en mobilisation sociale

Expérience avérée en communication pour le changement de comportement

Expérience des thématiques liées au développement de la petite enfance

Expérience en éducation financière des ménages

Expériences en milieu rural malgache

Sens de créativité

Parfaite maîtrise de la langue malgache et du dialecte local

Posséder une bonne capacité rédactionnelle

Avoir une grande capacité de communication et la capacité de travailler en équipe

Toutes les missions de mise en œuvre des activités de sensibilisation confiées à des consultants prestataires feront l'objet d'établissement de Termes de Référence clairs. Le recrutement de ces consultants sera inscrit dans le PPM et suivra la méthode appropriée de passation de marchés de la Banque Mondiale.

## 2. Comportement du superviseur

L'un des rôles importants des AS consiste à rendre les ML performants dans leurs activités par la formation et l'appui. Ceci nécessite une grande capacité de supervision.

L'AS devrait développer des comportements positifs de superviseur :

- Avoir de la rigueur
- Capacité d'organisation et d'observation
- Attentif aux changements
- Capable de détecter les problèmes et d'identifier les solutions
- Capacité d'écoute
- Savoir transmettre les messages : être innovatif par rapport aux moyens et méthodes de renforcement des capacités
- Connaître les limites des ML
- Capacité de gestion des conflits
- Respect des calendriers de mission

- Apport d'appui systématique face aux anomalies
- Avoir le souci de perfectionnement

### 3. Renforcement des capacités des AS

Les AS seront formés sur les thématiques de MACC avant leur mise en œuvre et recevront des séances de recyclage annuelles. Le FID ou ses partenaires assureront les renforcements des capacités.

### 4. Nombre de site par AS

A titre indicatif, un AS se chargera de :

- L'accompagnement en moyenne de **:8 AVEC**
- Pour la mise en œuvre des activités DPEI et PFE (EBE et CM), de l'accompagnement en moyenne de **20 ML**, soit environ dans **11 sites (GT)**
- L'éducation financière et PAS dans **15 GT** en moyenne.
- Le suivi des adoptions des techniques et des comportements par les ménages dans **15 GT** en moyenne.
- 2 à 3 terroirs pour les activités d'inclusion productive

### 5. Superviseur des AS

Les SOMACC des DIR sont les superviseurs directs des AS. Cependant, le chargé de projet détenteur du portefeuille des sites ACTP à la charge de l'AS assistera le SOMACC dans la supervision des activités et prestations de l'AS.

## XI. Communication

Les activités de sensibilisation sont appuyées par des supports de communications.

Les différents types de supports de communication sont :

- Affiches
- Dépliant
- Boîte à images
- Chants et histoires radiophoniques
- Bâche
- Banner
- Banderole
- Spots audiovisuels
- Chants
- Sketch

L'AS assurera la réalisation des actions de communication édictées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des activités de DPEI et PFE dans les sites pilotes, dont les supports seront fournis par le FID.

L'AS utilisera principalement les mass media, le ciné mobile et la CIP (communication inter personnelle) comme outils de communication en fonction des messages et des cibles, pour toutes les activités de sensibilisation et de mobilisation.



## XII. Le Coût des Activités

Le coût global des MACC pour le Programme ACTP représente moins de 20% des Cash Transfer des bénéficiaires.

Le coût par enfant par mois est de : **1.24 USD**

Le coût par ménage par mois est de : **1.30 USD**

Le coût par type d'activité est comme suit :

<b>I- INCLUSION ECONOMIQUE</b>	
<b>1- Inclusion productive</b>	17%
<b>2- Inclusion financière</b>	14%
Coup de pouce	
Mise en place AVEC	
Education financière et formation en BP : formation et supports	
<b>II- DEVELOPPEMENT ET BIEN-ETRE DE LA FAMILLE</b>	
DPEI	59%
PFE	7%
ACTIVITES DE SENSIBILISATION D'AUTRES THEMATIQUES	3%
<b>TOTAL coût MACC</b>	<b>100%</b>